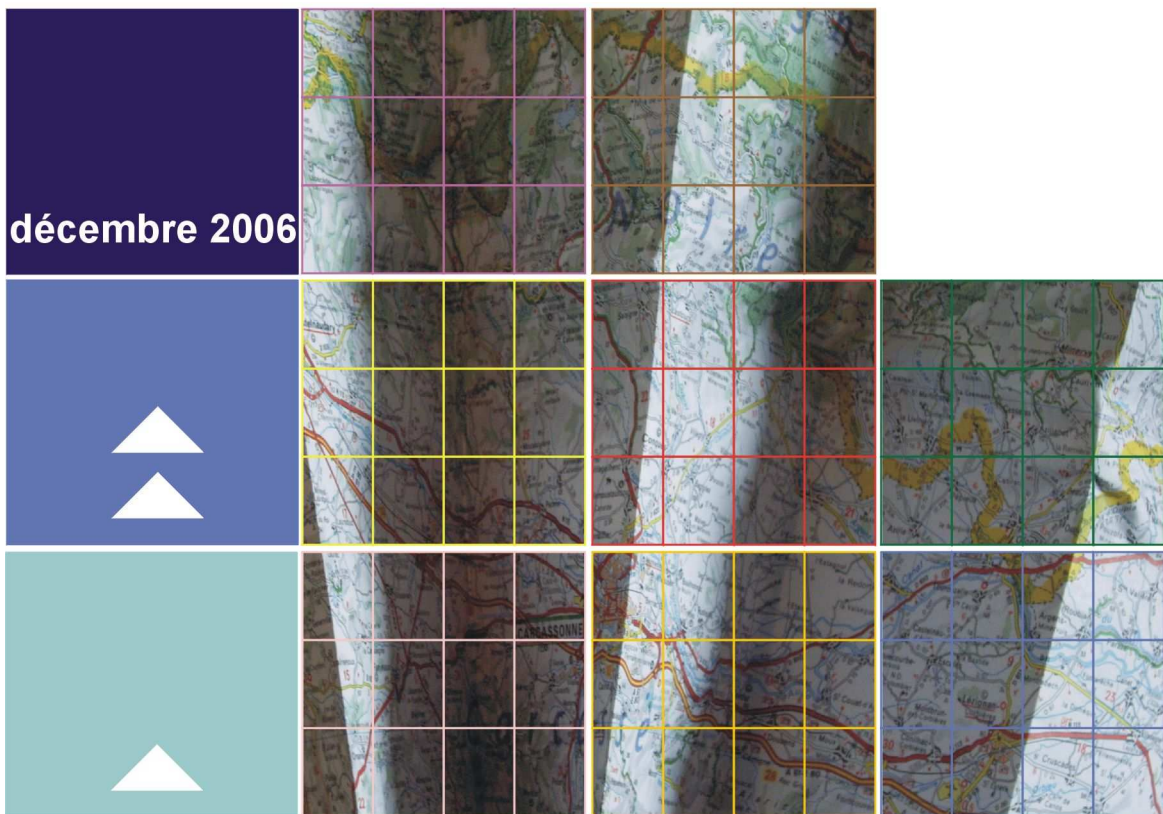


ETAT DES LIEUX SPORTIF DU PAYS CARCASSONNAIS

VERSION DE TRAVAIL



SOMMAIRE

Introduction	page 2
I- Principaux acteurs	
I- Acteurs institutionnels	page 5
II- Acteurs fédéraux et associatifs	page 10
II- Les équipements	page 11
I- Les salles multisports	page 12
II- Les salles ou sites spécialisés	page 14
III- Les courts de tennis	page 16
IV- Les boulodromes	page 18
V- Les équipements de forme et de santé	page 19
VI- Les équipements extérieurs	page 21
VII- Les sites de plein air	page 23
VIII- Les circuits de randonnée	page 25
III- Les pratiques	page 27
I- Les sports collectifs	page 28
II- Les sports de raquette	page 30
III- Athlétisme, gymnastique	page 32
IV- Les sports d'opposition	page 34
V- Sports aquatiques et aériens	page 35
VI- Sports de plein air, sports de pleine nature	page 37
VII- Autres sports	page 40
VIII- Ouverture sportive en direction des scolaires...	page 43
IV- Synthèse	page 45
Conclusion	page 47
Annexes	page 49

Pour prendre connaissance du contexte territorial du Pays Carcassonnais, en terme de géographie et de socio-démographie, se référer à l'état des lieux culturel (octobre 2006).

Note méthodologique

Comme indiqué sur la couverture, ce document est ouvert aux commentaires, aux améliorations. Ne prétendant ni à la perfection ni à l'exhaustivité, il est souhaitable qu'il évolue grâce à toutes les contributions volontaires. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos apports :

par écrit : Pays Carcassonnais, BP 30 168, 14 rue du 4 septembre 11004 Carcassonne
par mél : payscarcassonnais@wanadoo.fr / coadec@free.fr

La première phase de l'état des lieux a consisté en la rencontre des élus et agents des collectivités locales : communautés de communes et communes du Pays, afin d'obtenir des informations sur la prise en compte locale du sport et de recueillir les positions et attentes face à ces domaines.

La seconde phase s'est appuyée sur la rencontre d'acteurs ressources : DDJS, Conseil Régional, Conseil Général, etc. afin de connaître le regard de ces acteurs sur la question et le territoire concernés, et de récolter les données disponibles.

C'est enfin une enquête par questionnaire (*téléphone + mail*) des responsables des comités sportifs, qui nous a apporté une vision précise des réalités locales.

Au final, une cinquantaine d'acteurs a pu être contactée par les consultants du CoADeC.

Nous remercions les personnes qui ont participé à ce travail en nous accordant temps et informations (au travers de l'enquête, notamment), et proposons à celles que nous n'avons pu rencontrer et qui souhaiteraient compléter le présent document de nous transmettre, via le Pays, leurs remarques. Un remerciement tout particulier aux personnels de la DDJS de l'Aude qui ont rendu l'état des lieux possible.

INTRODUCTION

L'état des lieux sportif commandité par le Pays Carcassonnais a pour objectif de faire le point sur la situation actuelle du sport sur le territoire, tant du point de vue des équipements que des pratiques.

Ce document permettra de poser un constat et d'en déduire les atouts et les limites du Pays en matière de sports.

N'en doutons pas, une dynamique est à l'œuvre. Loin d'être isolée, cette démarche du Pays est concomitante à celle engagée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports qui vient de réaliser un état des lieux des équipements à l'échelle du département de l'Aude mais aussi à la volonté du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon d'engager dans les prochains temps une réflexion sur les équipements pour mettre en évidence les besoins en création d'équipements sur l'ensemble du territoire régional afin de définir des priorités.

De plus en plus, le sport apparaît comme un facteur essentiel du développement des territoires et, si les communes du Pays n'ont pas toujours l'envergure financière suffisante

pour répondre à de nouvelles exigences pour la qualité de vie des citoyens, les communautés de communes peuvent être des échelons aptes à prendre le relais. La pratique du sport a évolué ces dernières années et continue d'évoluer. Longtemps tournées essentiellement vers les sports d'équipes (rugby, football...) et les sports de loisir (boules et autres...), les pratiques se diversifient et se démocratisent. C'est aujourd'hui une multitude de sports qui attirent les jeunes et les moins jeunes. En effet, la fourchette d'âge des pratiquants tend à s'élargir considérablement : les licenciés seniors sont maintenant nombreux et les cours d'initiation réservés aux plus jeunes sont de plus en plus fréquents.

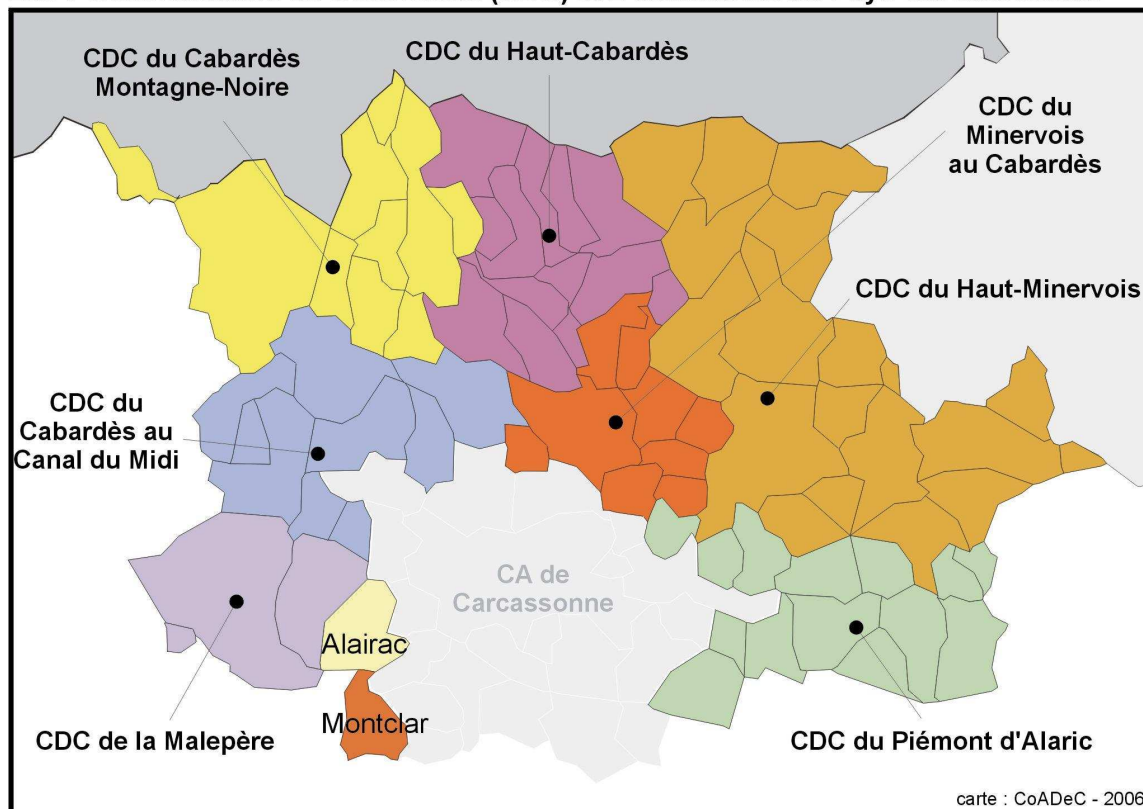
Les pratiques évoluent tant au niveau du sport fédéral que du côté des sportifs non-licenciés, de plus en plus nombreux comme par exemple dans les sports de nature (VTT, randonnée...) en plein essor.

A ces pratiques nouvelles correspondent des besoins nouveaux et les comités sportifs sont appelés à faire preuve d'imagination pour y répondre. Il va de soi qu'ils ne peuvent agir seuls et que les collectivités aussi bien régionales et départementales que communales et intercommunales, ont une mission d'aménagement du territoire à ce niveau pour garantir un accès le plus large possible aux pratiques.

Le Pays Carcassonnais participe à cette réflexion et cherche à définir quelles actions pourront être mises en œuvre dans les prochaines années pour que le sport participe activement au développement du territoire et au dynamisme de son image.

L'étape qui suivra cet état des lieux, dans un prochain document, consistera donc en la définition des axes stratégiques à mettre en œuvre pour réussir cette mutation et que l'offre sportive faite aux citoyens soit variée et accessible à tous dans des équipements adaptés et avec de bonnes conditions de pratique et de sécurité.

Les 7 Communautés de Communes (CDC) et 2 communes du Pays Carcassonnais



I- Principaux acteurs



I- Acteurs institutionnels

1. La DDJS de l'Aude

La direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) de l'Aude est un **service déconcentré du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative** (MJSVA), dirigé par un directeur départemental placé sous l'autorité du Préfet de l'Aude, chargé de mettre en œuvre la politique nationale dans les domaines des activités physiques et sportives, de la jeunesse, de l'éducation populaire et des loisirs.

Des missions de développement, de contrôle et éducatives

La DDJS exerce :

- une mission de développement des associations, des activités physiques et sportives, des activités de jeunesse et d'éducation populaire, des centres de vacances et de loisirs dans une démarche d'accès au plus grand nombre. Conduite en partenariat avec les associations, les collectivités locales et leurs établissements de coopération, cette mission s'appuie notamment sur les contrats éducatifs locaux (CEL), sur les programmes relatifs à l'engagement des jeunes (« Défi-jeunes », « Envie d'agir ») et les actions en faveur du développement du sport, notamment en direction des zones urbaines sensibles et des zones rurales, par des crédits budgétaires du Centre national pour le développement du sport (CNDS).
- une mission de contrôle administratif, technique et pédagogique des activités physiques et sportives, de jeunesse, d'éducation populaire et de loisirs. Elle a pour objet la protection des pratiquants sportifs, quel que soit leur âge, par des contrôles portant à la fois sur les opérateurs, les structures (établissements d'activités physiques et sportives), les activités et l'encadrement pédagogique (éducateurs sportifs) ; la protection des mineurs lors d'activités organisées à l'extérieur du cadre familial ou scolaire.
- une mission éducative dans le cadre du service public de formation qui se traduit par la mise en œuvre directe d'actions de formation professionnelle initiale ou continue aux diplômes d'Etat délivrés par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, notamment le brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) et le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS). La DDJS assure le suivi pédagogique des stagiaires en formation. Par ailleurs, sous l'autorité du Directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports, la DDJS met en œuvre les examens aux diplômes d'Etat. Enfin, la DDJS assure l'information et l'accompagnement des personnes qui désirent faire valider les acquis de leur expérience (VAE) bénévole ou professionnelle.

2. La Région Languedoc-Roussillon

La Région Languedoc-Roussillon est placée dans le peloton de tête au classement des Régions consacrant le budget le plus important au développement du sport.

En 2006, la Région augmente son budget de 24.4%. Cette volonté se traduit par la construction d'une politique transparente, évolutive et plus proche des réalités régionales. Ainsi, la Région s'engage à développer la vie fédérale et les infrastructures sportives, mais également l'accession au sport de haut niveau.

Aider les structures du mouvement sportif est un axe prioritaire, car elles sont créatrices de lien social et de vie socio-éducative dans les quartiers et les villages.

Sport scolaire

La Région désire développer le sport scolaire. En effet, la jeunesse est l'une de ses principales priorités. Elle s'engage plus particulièrement à :

- soutenir les manifestations sportives initiées par l'UNSS
- encourager les associations sportives des lycées à participer aux championnats régionaux et nationaux
- soutenir les sections sportives des établissements scolaires.

C'est ainsi que, pour 2006, la région a augmenté ce budget de 20%.

Aide aux structures régionales du sport scolaire

Les ligues et comités régionaux sont les interlocuteurs naturels de la Région dans la conduite de sa politique sportive. Ainsi, les objectifs principaux sont les actions de développement, de formation et d'accessibilité au sport de haut niveau.

En 2006, la Région consacre 140 000 euros à la promotion du sport et du handicap. Elle s'engage également à promouvoir la place de la femme dans le sport et à soutenir le sport vecteur d'insertion dans les quartiers.

La Région prévoit aussi que les bénévoles puissent bénéficier de formations ou de recyclage dans les 50 disciplines sportives pratiquées sur le territoire régional.

Soutien aux clubs amateurs

Soutenir les clubs amateurs est un élément essentiel au développement de la pratique sportive sur le territoire régional mais également national.

A cet effet, la Région met en oeuvre des actions de formation. Elle encourage la création d'équipes, mais aussi la structuration des clubs en particulier pour favoriser l'accueil des jeunes. De plus, elle les soutient dans l'acquisition de matériel sportif lourd.

Pour 2006, la région a investi 60% de plus que l'année précédente.

Création d'emplois sportifs

L'objectif de la Région est de favoriser le développement de l'emploi et de mettre à disposition du mouvement associatif des professionnels bénéficiant d'une formation spécifique.

Ainsi, trente contrats « Sport Emploi » déjà ouverts seront soutenus et une dizaine de contrats nouveaux seront signés permettant de renforcer les clubs techniquement.

Equipements sportifs d'intérêt régional

Les structures sportives doivent être accessibles à tous. Un schéma régional des équipements sportifs sera défini. Il aura pour objectif de mettre en évidence les besoins en création d'équipements sur l'ensemble du territoire régional et de définir des priorités.

Accession au sport de haut-niveau

Ce programme inédit est dédié à la formation de l'élite sportive régionale de demain.

L'objectif est de favoriser la préparation des espoirs sportifs régionaux et leur accession au haut niveau par des aides personnalisées ou des aides aux centres de formation et d'entraînement agréés des clubs. Ces centres de formation, en contrepartie de l'aide qui leur sera accordée, seront appelés à mettre en place des opérations de parrainage en direction des clubs régionaux qui les entourent.

En 2006, le budget consacré à aider les jeunes espoirs a augmenté de 28,8%. Ces actions sont menées en concertation avec tous les acteurs régionaux.

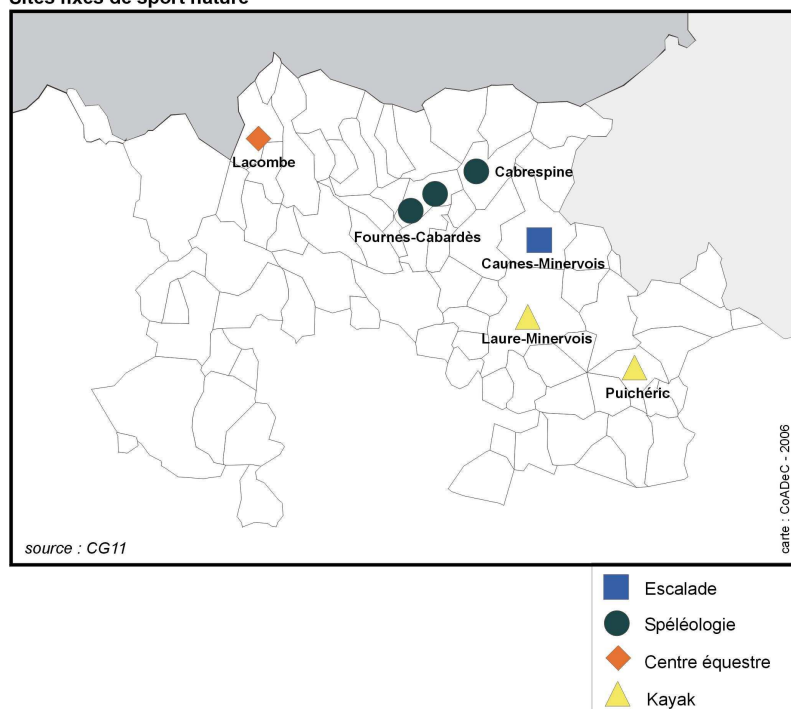
La Région s'associe d'ores et déjà à la préparation de la Coupe du monde de rugby en 2007.

3. La politique sportive du Conseil Général de l'Aude

Le Conseil Général, par le biais de la Maison Départementale des Sports, offre aux comités sportifs départementaux et associations sportives un soutien logistique en mettant gratuitement à leur disposition salles de conférence, de réunion, de commission, de réception ainsi que des bureaux. Il intervient aussi en attribuant des aides tant pour les manifestations sportives ayant un rayonnement supra-communal, que pour les sportifs de haut niveau de sports individuels, les scolaires (UNSS...) ou encore les communes qui souhaitent monter des équipements sportifs.

En mettant en place un programme départemental de plein air, il permet aux jeunes audois de découvrir et de s'initier à certaines activités telles que la spéléologie, l'escalade, le ski, le kayak, le golf, la moto tout terrain, le tir à l'arc, le VTT, la voile, l'équitation et l'orientation en itinérance sur tout le département. Ce programme prend en considération tous les jeunes présents sur le territoire, y compris les touristes. Un lien avec le Comité Départemental du Tourisme doit d'ailleurs être institué.

Sites fixes de sport nature



Ci-contre les sites fixes où peuvent se mettre en place les activités du programme.

Sur le Pays Carcassonnais, de nombreux d'établissements ont participé à ce programme : 11 écoles maternelles, 47 écoles primaires, 3 collèges, 21 associations et 3 établissements spécialisés.

Enfin, un programme Acti-city, mis en place par le département et le Centre d'Initiative des Jeunes Audois, permet aux 12-25 ans de profiter d'offres tarifaires préférentielles pour le cinéma, les concerts et les activités sportives.

Note sur les sports de pleine nature :

La loi sur le sport du 6 juillet 2000, modifiant la loi n°84-610, est à l'origine de la création des Commissions et Plans Départementaux des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI - PDESI). Cette loi marque la reconnaissance, par l'Etat, des sports de nature comme fait social et économique à part entière.

Une CDESI est constituée sur le département de l'Aude, et oeuvre actuellement à un état des lieux des sites et des activités qui permettra la mise en place d'un PDESI.

4. La compétence sportive des communautés de communes du Pays Carcassonnais

Le Pays Carcassonnais réunit sept communautés de communes plus deux communes. Pour mieux saisir la place qu'occupe le sport dans les politiques publiques, nous nous sommes renseignés sur ce que chaque communauté de communes prenait à sa charge au niveau du sport que ce soit sur le plan politique ou bien celui de la gestion des équipements.

Il ressort tout d'abord que deux communautés de communes, celle du Minervois au Cabardès et du Cabardès Montagne Noire, n'ont aucune compétence à ce niveau et n'ont, a priori, aucun projet de ce type à l'heure actuelle.

Les autres communautés de communes ont une compétence sportive affichée mais dans des contextes différents.

Certaines gèrent ou vont bientôt gérer des équipements tels que des courts de tennis (existants : CDC Haut Cabardès - ou à venir : CDC Cabardès du Canal du Midi intervenant en tant que maître d'ouvrage) ou une piscine (projet en cours : CDC Haut Minervois). La CDC de la Malepère intervient elle pour le financement du Tour de l'Aude (cyclisme) ; la CDC du Piémont d'Alaric est la seule à mettre en place la politique sportive de son territoire.

Les communautés de communes tendent dans l'ensemble à développer les compétences qu'elles ont aujourd'hui dans le domaine sportif. Mais la création de nouveaux équipements ou la prise en charge des existants demandent des moyens financiers non négligeables. C'est pourquoi la réflexion à l'échelle du Pays Carcassonnais trouve sa pertinence en terme d'aménagement du territoire, de choix stratégiques et de partenariats.

5. Le rôle des communes

Les communes demeurent les premiers investisseurs en matière sportive : construction et entretien de stades, salles polyvalentes, boulodromes, piscines, subventions aux associations... les modes d'intervention municipaux couvrent un champ relativement étendu.

II- Acteurs fédéraux et associatifs

1. Le CDOS de l'Aude

Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de l'Aude est l'interlocuteur des pouvoirs publics, il est fédérateur du mouvement sportif puisqu'il regroupe les différents Comités Sportifs Départementaux. Sa mission consiste, notamment, à assurer la formation des dirigeants sportifs. Composé des représentants départementaux et nationaux de la pratique sportive, il assure la gestion de la Maison des Sports.

Le Comité Départemental Olympique et Sportif est l'émissaire, pour le département de l'Aude, du Comité National Olympique et Sportif. Il a pour mission de développer l'esprit sportif, de promouvoir le sport sous toutes ses formes, de représenter le sport Audois, de favoriser les initiatives qui concourent au développement de la pratique sportive.

2. Les Comités sportifs et les fédérations

Les Comités Sportifs Départementaux organisent les compétitions au niveau départemental et œuvrent pour la promotion de leur discipline par des actions d'animations et les manifestations sportives. Ils sont plus particulièrement chargés de la formation des éducateurs, entraîneurs, juges, arbitres et techniciens. Ainsi, les Comités organisent de nombreux stages de formation de cadres et bénévoles.

L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (*USEP*) et l'Union Nationale du sport scolaire (*UNSS*), se mobilisent pour proposer aux élèves des écoles primaires et des collèges des rencontres sportives et des compétitions, sur la base du volontariat et dans la continuité du temps scolaire.

A l'échelle de l'Aude, on recense 22 fédérations unisport olympiques, 27 fédérations unisport non olympiques et 9 fédérations multisports.

3. Les clubs sportifs et les associations

Le club sportif est une infrastructure encadrant les sportifs. Il est composé de membres, d'un bureau dirigeant, d'un encadrement sportif tels que les entraîneurs, médecins, masseurs-kinésithérapeutes, et enfin des sportifs eux-mêmes.

Le club sportif promeut un sport (*football, basket-ball...*) ou une famille de sports (*athlétisme, cyclisme*). D'après l'enquête menée auprès des comités sportifs et des fédérations, on peut estimer à plus de 200 le nombre de clubs et d'associations sportives du Pays Carcassonnais.

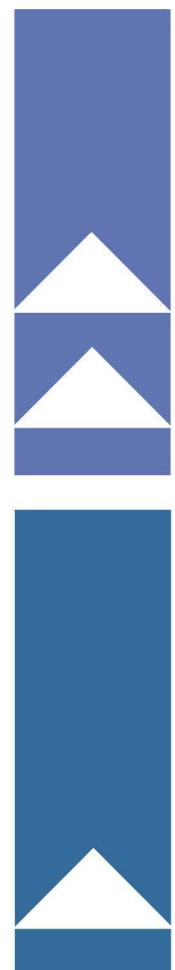
Selon les clubs, ils sont orientés plutôt vers la compétition ou la pratique loisir.

Les pratiques sportives hors clubs¹, loin d'être isolées, sont difficilement quantifiables.

De nombreuses activités sportives sont proposées par les acteurs socioculturels de l'éducation populaire.

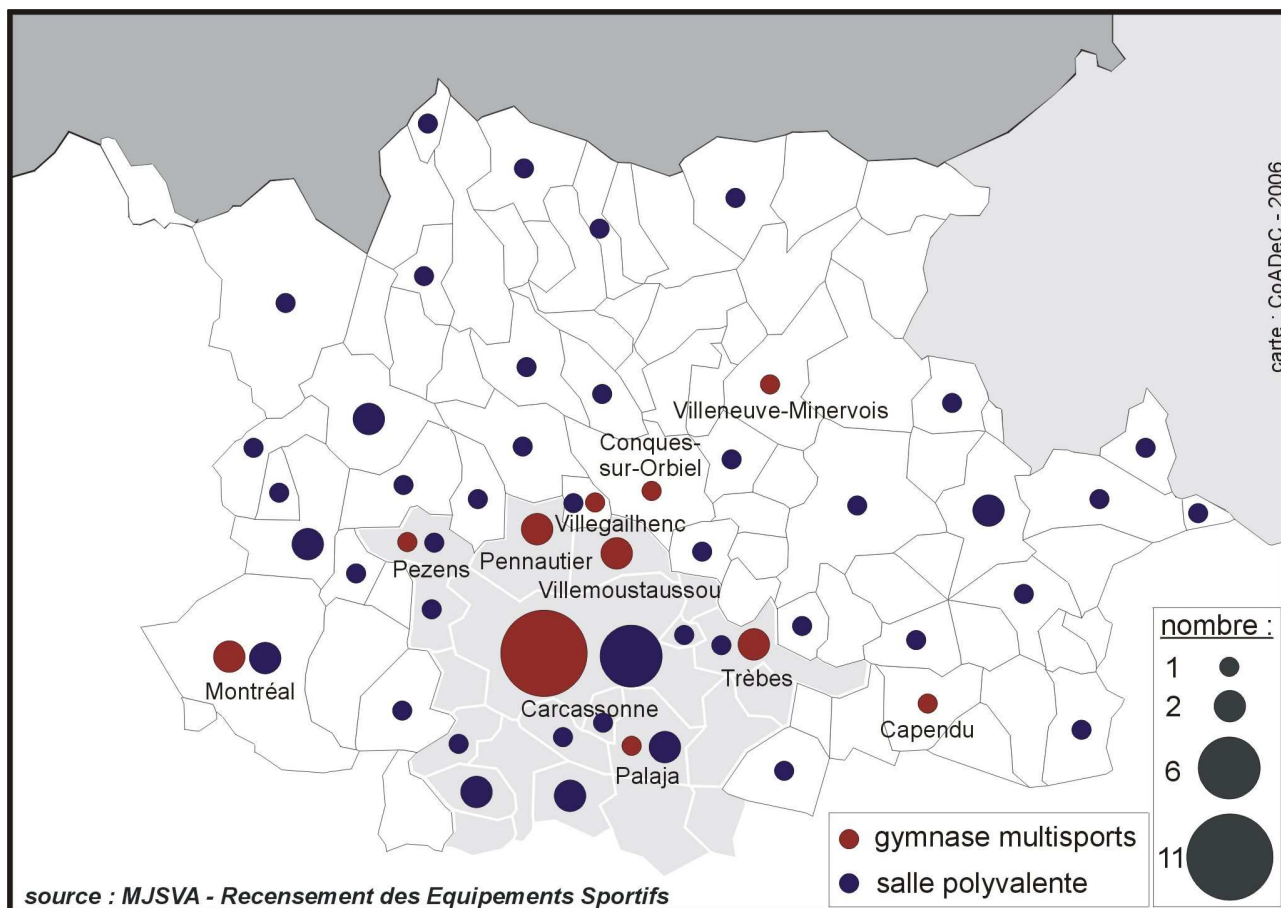
¹ du footing à la randonnée en passant par la natation ou le tennis de table.

II- Les équipements



Comme en matière culturelle, les équipements sportifs ne reflètent qu'une partie de la vitalité d'un territoire dans ce domaine. Les pratiques sportives seront analysées dans un second temps.

I- Les salles multisports

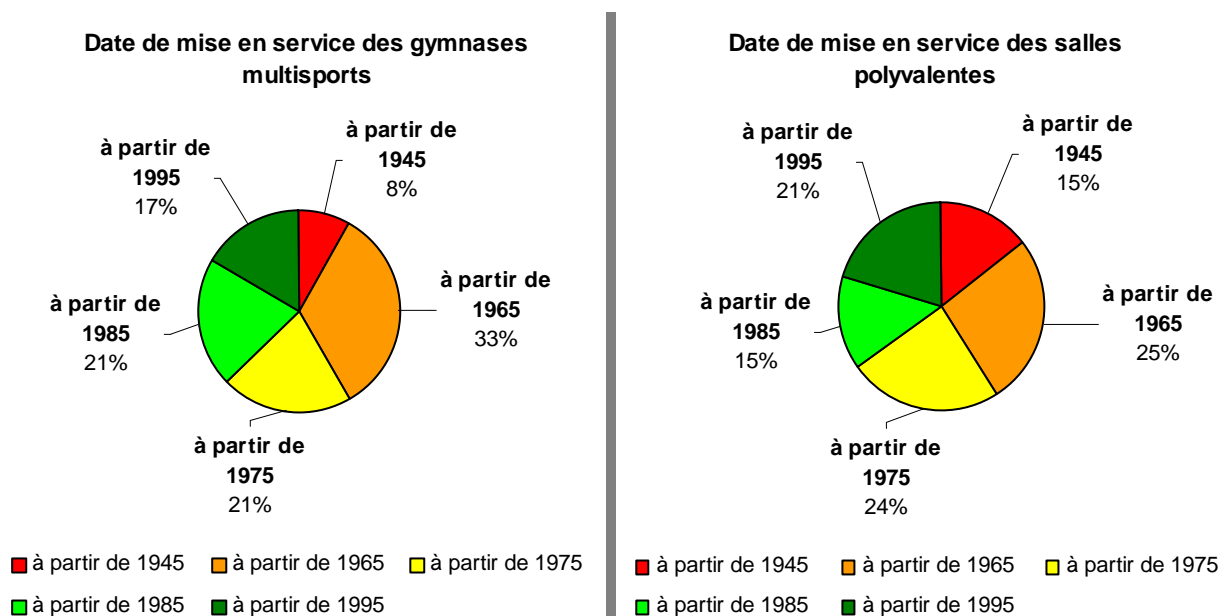


territoire \ équipement	gymnase multisports	salle polyvalente
CC Cabardès au Canal du Midi	0	10
CC Cabardès Montagne Noire	0	3
CC Haut Cabardès	0	5
CC Haut Minervois	1	8
CC Malepère	2	2
CC Minervois au Cabardès	2	3
CC Piémont d'Alaric	1	4
Alairac	0	1
Montclar	0	0
total Pays	6	36
CA du Carcassonnais	19	19
AUDE	61	148

Les salles multisports, et surtout les salles polyvalentes, sont relativement nombreuses sur le Pays. Leur répartition géographique est globalement équilibrée.

Près des trois quarts des gymnases multisports sont en gestion publique (*principalement commune ou département*), les autres dépendants d'associations ou de l'enseignement privé.

Toutes les salles polyvalentes sont gérées directement par les communes.



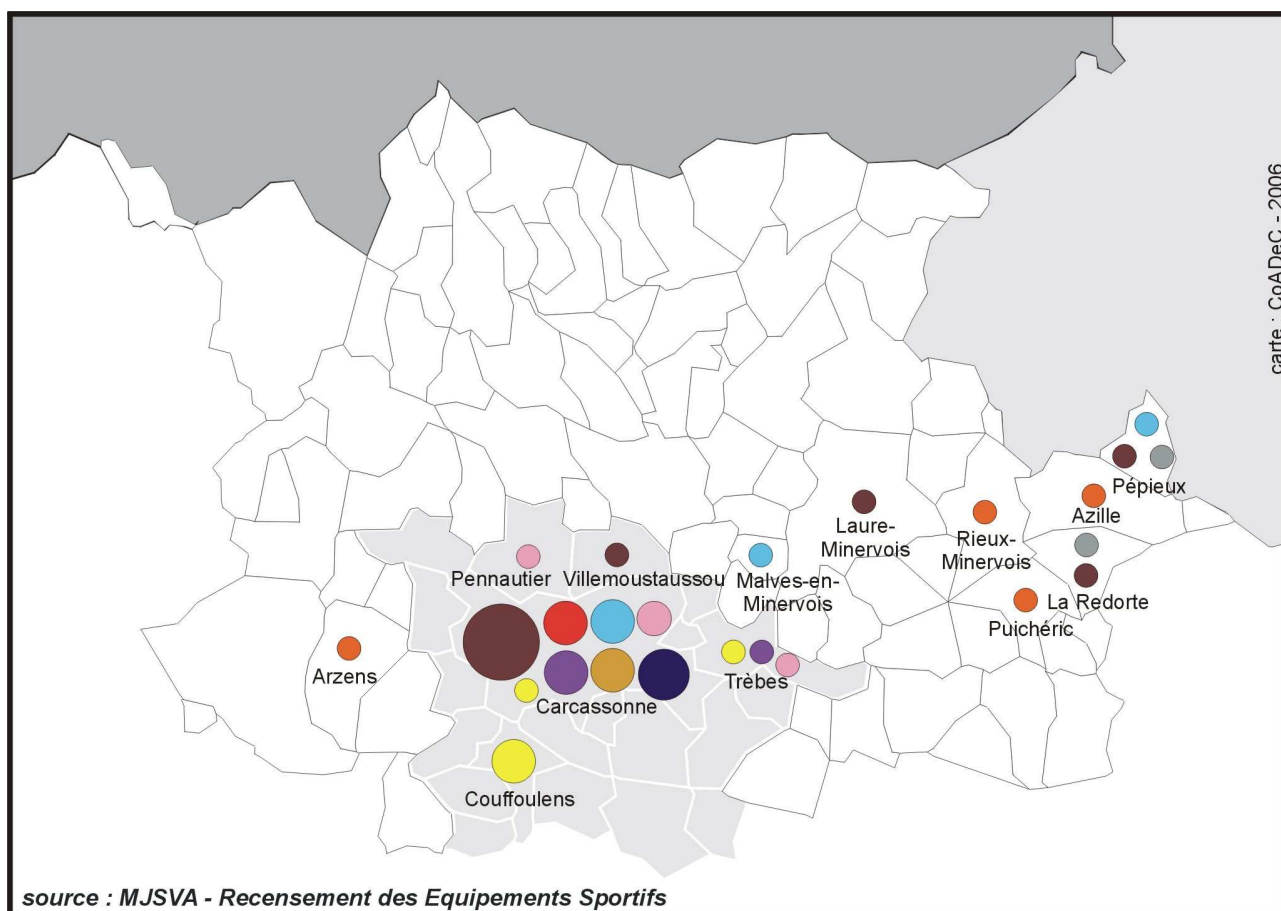
source : DDJS de l'Aude

La moitié des gymnases multisports construits avant 1975 a été rénové depuis 1995. Pour les salles polyvalentes, ce sont près de 70% des équipements qui ont connu de gros travaux.

L'enquête par questionnaire des fédérations et comités sportifs montre que ces salles ne sont pas adaptées à toutes les pratiques sportives, qu'elles sont souvent vétustes, même si elles sont globalement considérées comme correctes.

Une des difficultés majeures d'utilisation est la place faite aux unes et aux autres dans les plannings : comme elles sont utilisées par de nombreuses associations sportives, culturelles et autres (*club des anciens...*), les créneaux les plus utilisables (*mercredi après-midi, par exemple*) sont toujours réservés par tel ou tel (*pour des raisons historiques, souvent*) compliquant le fonctionnement des autres structures : il y a rarement plus d'une salle par commune.

II- Les salles ou sites spécialisés



1	●	●	salle de gymnastique sportive	●	salle de culturisme
2	●	●	salle de sports de combat	●	salle de squash
3	●	●	salle de danse	●	salle de tennis de table
4	●	●	pas de tir à l'arc	●	structure artificielle d'escalade
8	●	●	pas de tir		

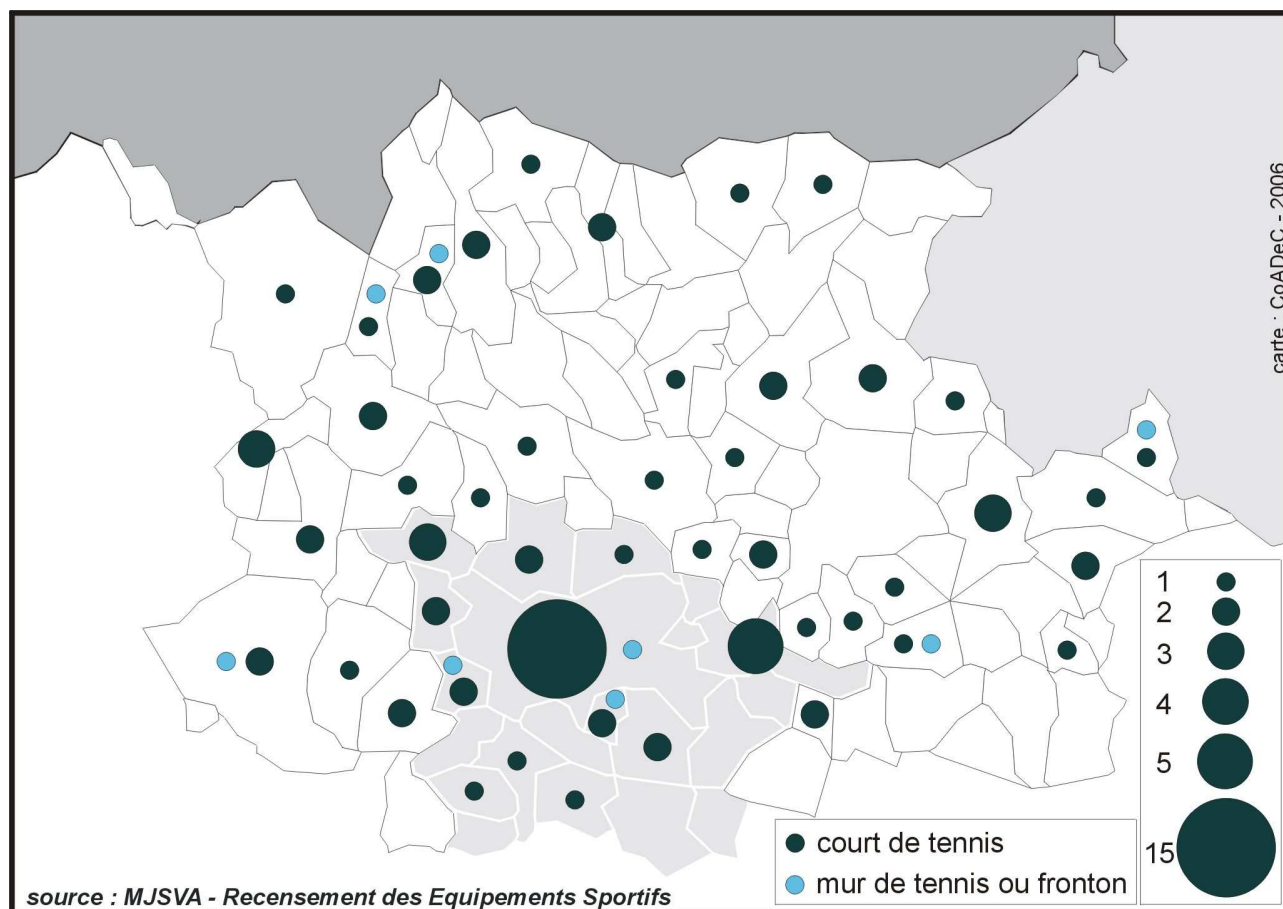
territoire	équipement	gym. sportif.	sports combat	danse	tir à l'arc	pas de tir	culturisme	squash	tennis table	escalade
CC Cabardès au Canal du Midi		0	0	0	0	0	0	0	0	0
CC Cabardès M.N.		0	0	0	0	0	0	0	0	0
CC Haut Cabardès		0	0	0	0	0	0	0	0	0
CC Haut Minervois		3	3	1	0	0	2	0	0	0
CC Malepère		1	0	0	0	0	0	0	0	0
CC Minervois Cabar		0	0	1	0	0	0	0	0	0
CC Piémont d'Alaric		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Alairac		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montclar		0	0	0	0	0	0	0	0	0
total Pays		4	3	2	0	0	2	0	0	0
CA Carcassonnais		3	9	3	5	4	0	3	4	4
AUDE		15	41	15	10	25	6	4	17	12

○ Les salles spécialisées sont presque absentes du territoire du Pays Carcassonnais, hormis sur la communauté de communes du Haut-Minervois.

Sur les neuf types d'équipements sélectionnés, cinq ne sont présents que sur l'agglomération Carcassonnaise (*tir à l'arc, pas de tir, squash, tennis de table, site artificiel d'escalade*).

○ Les salles de sports de combat sont des dojos (*trois à Carcassonne, un à Villemoustaussou, un à Laure-Minervois*), des salles d'arts martiaux (*quatre à Carcassonne, une à La Redorte*) et des salles de boxe (*Carcassonne, Pépieux*).

III- Les courts de tennis



territoire \ équipement	court de tennis	mur ou fronton
CC Cabardès au Canal du Midi	10	0
CC Cabardès Montagne Noire	6	2
CC Haut Cabardès	4	0
CC Haut Minervois	14	1
CC Malepère	3	1
CC Minervois au Cabardès	6	0
CC Piémont d'Alaric	6	1
Alairac	2	0
Montclar	0	0
total Pays	51	5
CA du Carcassonnais	37	3
AUDE	309	15

Les courts de tennis sont nombreux et relativement bien répartis sur le territoire.

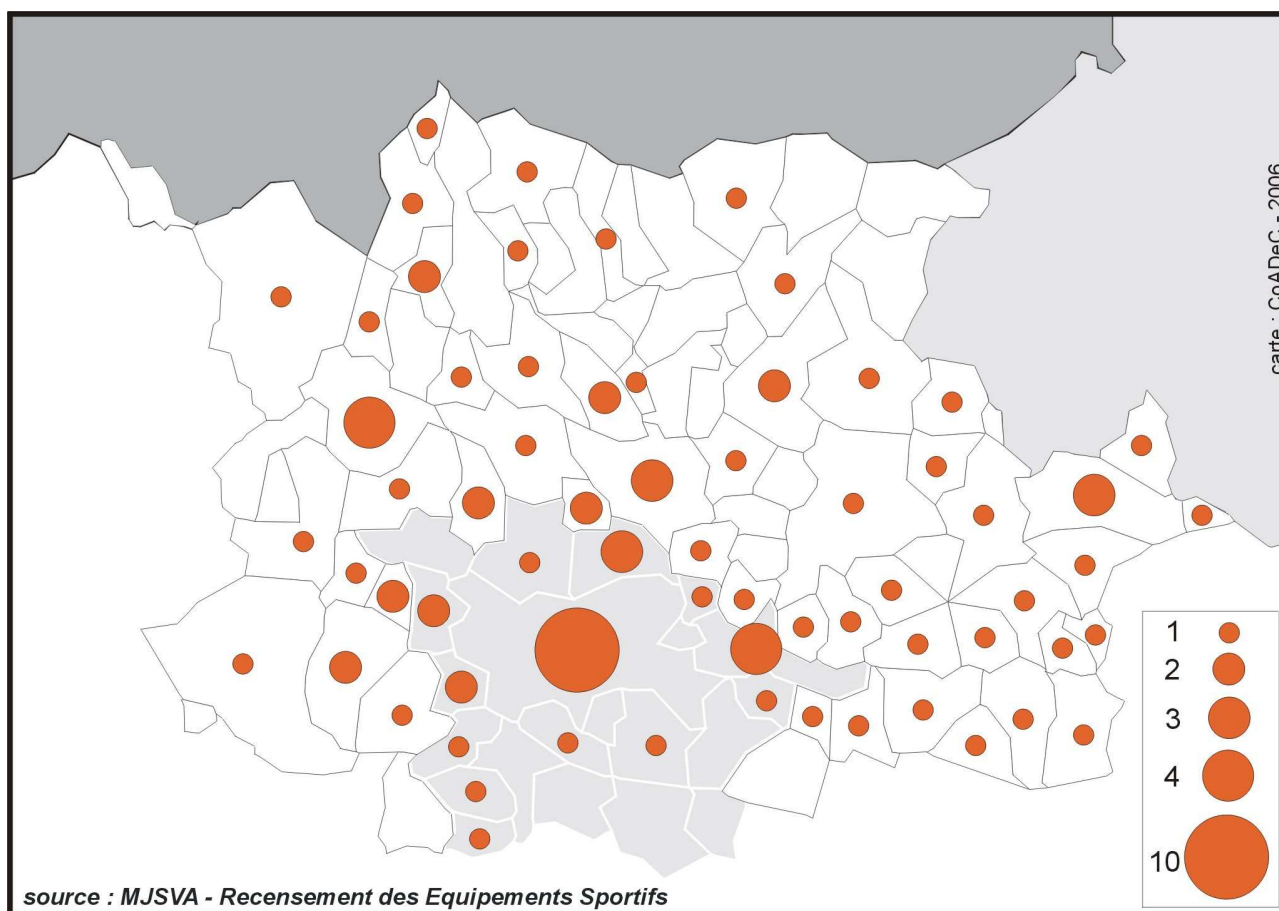
80% des équipements sont en gestion publique (*communale ou intercommunale*), les autres dépendants principalement d'associations.

La majorité des courts du Pays ont été construits depuis 1984. Ils sont plus anciens sur les communautés de communes du Haut-Cabardès et du Cabardès Montagne Noire.

Plus de 80% des courts de tennis du territoire sont découverts, leur utilisation étant donc soumise au climat.

Les revêtements de sol sont principalement en béton ou bitume sur le Pays, mais l'ensemble des surfaces est représenté sur l'agglomération carcassonnaise : bitume, synthétique et terre battue.

IV- Les bouledromes



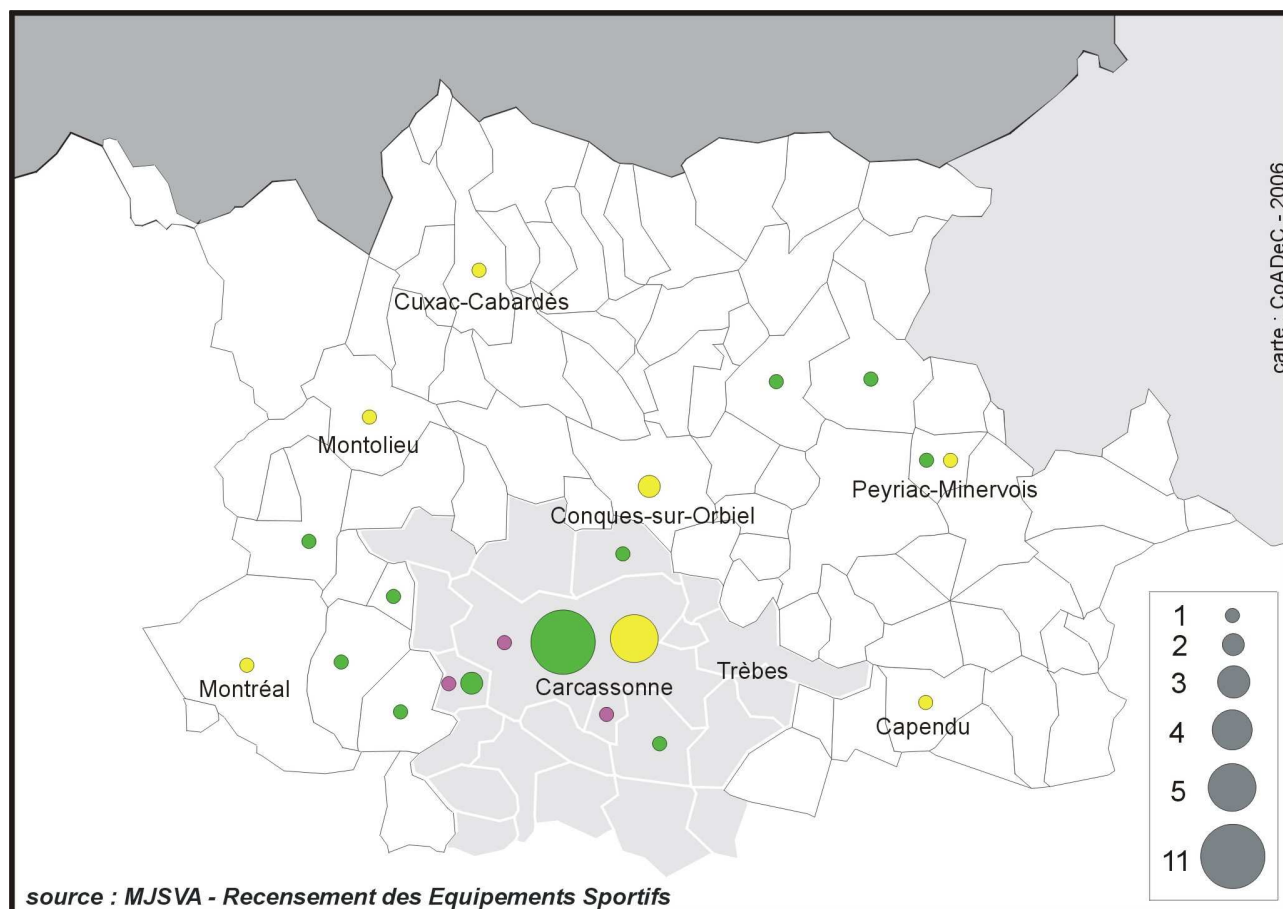
territoire	bouledrome
CC Cabardès au Canal du Midi	12
CC Cabardès Montagne Noire	8
CC Haut Cabardès	7
CC Haut Minervois	16
CC Malepère	3
CC Minervois au Cabardès	7
CC Piémont d'Alaric	13
Alairac	1
Montclar	0
total Pays	67
CA du Carcassonnais	29
AUDE	313

78 communes sur le Pays, 67 bouledromes... ce rapport suffit à démontrer l'importance de la pétanque pour la territoire.

La construction de ces équipements est quasiment régulière depuis les années 1940-1950 ; ils sont presque tous en gestion municipale directe.

Plus de 9 bouledromes sur dix sont situés en extérieur non couverts.

V- Les équipements de forme et de santé



- équipement de forme et de santé
- parcours sportif/santé
- bassin de natation

territoire \ équipement	équipt de forme et de santé	parcours sportif	bassins de natation
CC Cabardès au Canal du Midi	2	0	1
CC Cabardès Montagne Noire	0	0	1
CC Haut Cabardès	0	0	0
CC Haut Minervois	3	0	1
CC Malepère	1	0	1
CC Minervois au Cabardès	0	0	2
CC Piémont d'Alaric	0	0	1
Alairac	1	0	0
Montclar	0	0	0
total Pays	7	0	7
CA du Carcassonnais	15	3	7
AUDE	61	10	52

○ Les parcours sportifs ou de santé sont des circuits aménagés pour la course ou la marche ponctués d'ateliers d'activités physiques. A la mode il y a quelques années, ces parcours sont rares sur le territoire carcassonnais.

○ Les équipements de forme et de santé regroupent les salles de musculation, les salles de cours collectifs, et les bassins d'activités aquatiques. Ils se concentrent fortement sur Carcassonne.

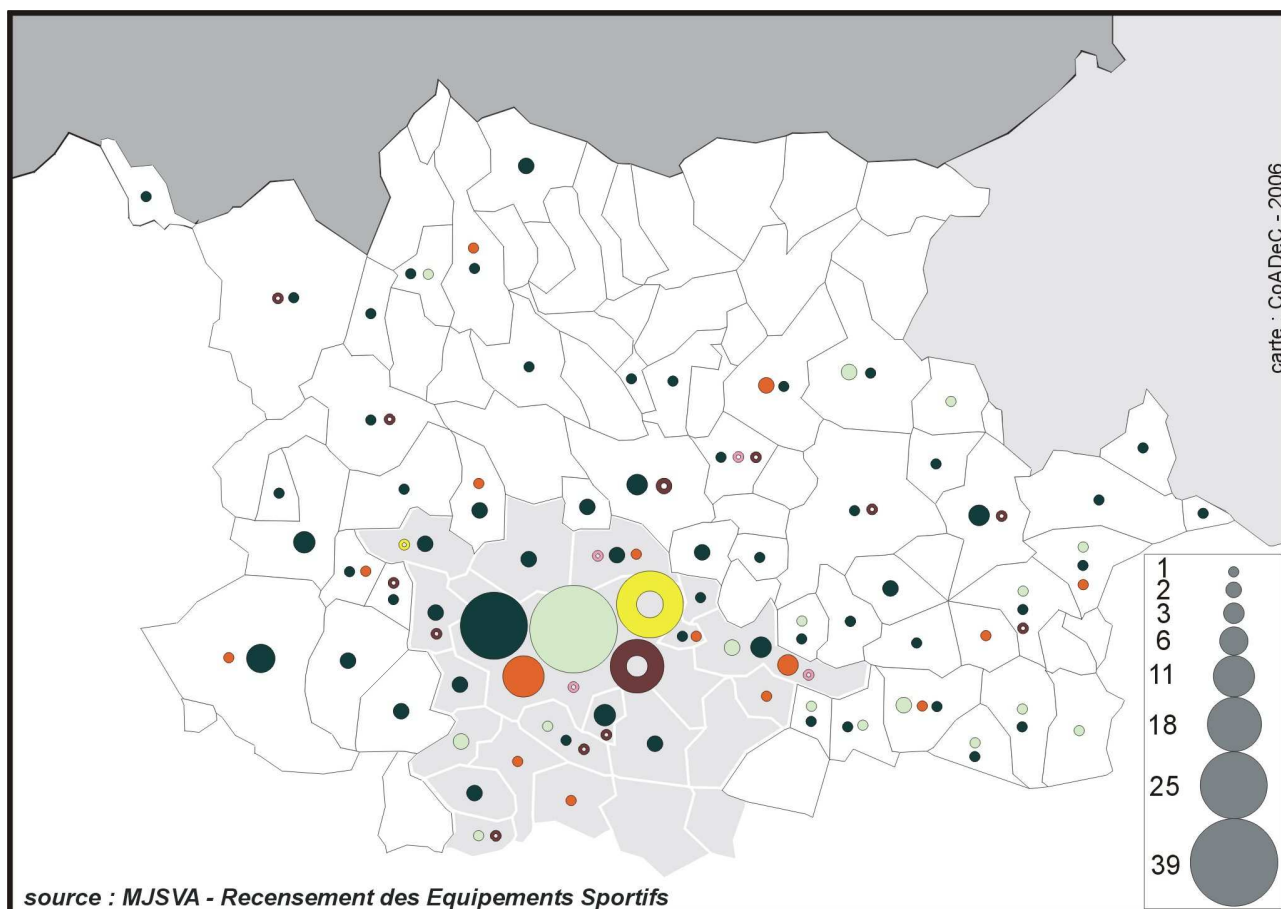
○ Presque tous les bassins de natation du Pays datent des années 70-80.

Ces équipements sont presque tous en gestion municipale (*une gestion associative à Carcassonne et une gestion départementale à Cuxac-Cabardès*).

La moitié des bassins de natation sont découverts (*ouverture saisonnière*), les bassins intérieurs sont à Carcassonne, Capendu et Cuxac-Cabardès.

Deux projets de piscine ont été identifiés sur le Haut Minervois et sur Carcassonne.

VI- Les équipements extérieurs



- terrain de grands jeux
- plateau EPS
- terrain de petits jeux collectifs
- équipement d'athlétisme
- plaine de jeux
- skate park et vélo freestyle

territoire \ équipmt	grands jeux	petits jeux col.	plaine de jeux	plateau EPS	éqpt d'athlét.	Skate park
CC Cabardès au Canal du Midi	11	0	2	2	0	0
CC Cabardès Montagne Noire	5	1	1	1	0	0
CC Haut Cabardès	4	0	0	0	0	0
CC Haut Minervois	14	5	3	3	0	0
CC Malepère	8	0	1	0	0	0
CC Minervois au Cabardès	10	0	0	3	0	1
CC Piémont d'Alaric	8	8	2	0	0	0
Alairac	2	0	0	1	0	0
Montclar	0	0	0	0	0	0
total Pays	62	14	9	10	0	1
CA du Carcassonnais	47	45	19	22	26	3
AUDE	286	147	60	80	55	17

○ Les terrains de grands jeux sont essentiellement consacrés au football et au rugby.

36% ont été construits avant les années 1970 dont la plupart ont été rénovés depuis 1995.

37% ont été construits entre les années 70 et 80 (*40% ont été rénovés depuis*).

27% ont été construits depuis les années 90.

○ Les terrains extérieurs de petits jeux collectifs concernent principalement la pratique du basket-ball, du handball ou du volley-ball.

Plus de la moitié de ces terrains ont été construits depuis 1995. Les plus anciens ont peu été rénovés.

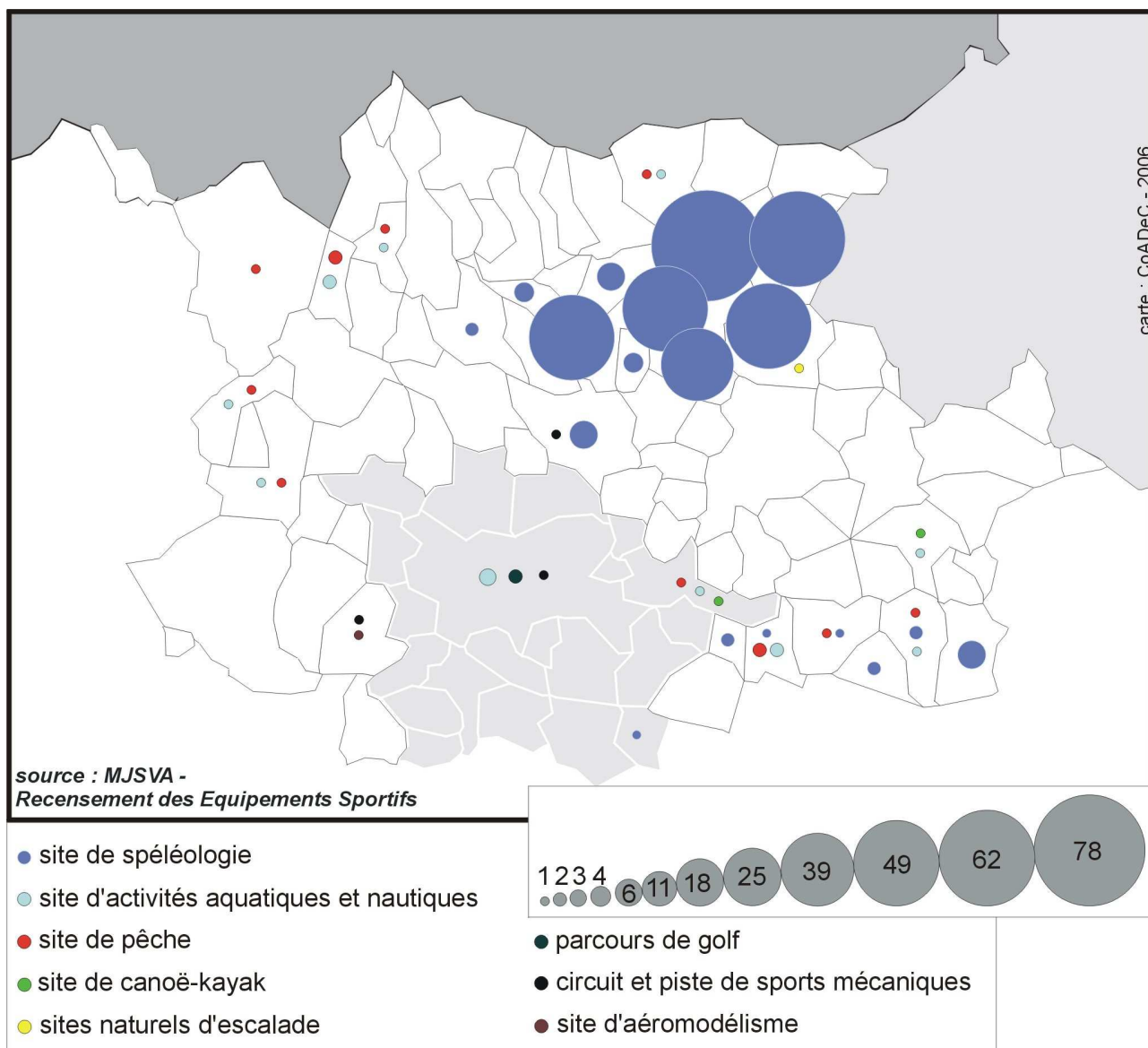
○ Les plaines de jeu sont des terrains engazonnés et non spécialisés qui sont utilisables pour beaucoup de sports (*footing, football, basket-ball...*). Peu chers et très polyvalents (*ce sont des zones de promenades lorsqu'elles sont arborées et paysagées*), ces équipements constituent une bonne base d'offre sportive, surtout pour les sportifs occasionnels.

○ Les équipements d'athlétisme rassemblent des aires de lancers, des aires de sauts, une piste avec plusieurs couloirs et un stade d'athlétisme. Il n'existe aucun équipement d'athlétisme sur le Pays Carcassonnais. Ces structures sont majoritairement regroupées sur Carcassonne.

○ Les plateaux EPS sont des aires goudronnées avec des panneaux de basket, des buts pour le handball... qui sont souvent situés à proximité des écoles.

○ Il existe un skate-park à Villegly, en plus des trois de l'agglomération carcassonnaise. Ces équipements sont destinés aux amateurs de Roller, skate et BMX, qui y trouvent des pistes et rampes adaptées à leur pratique.

VII- Les sites de plein air



territoire/équipement	spéléo.	actés aquatiq.	pêche	canoë-kayak	escalade	golf	sports mécan.	aéromodélisme
CC Cabardès au Canal du Midi	0	2	2	0	0	0	0	0
CC Cabardès M.N.	0	3	4	0	0	0	0	0
CC Haut Cabardès	102	1	1	0	0	0	0	0
CC Haut Minervois	226	1	0	1	1	0	2	0
CC Malepère	0	0	0	0	0	0	0	0
CC Minervois au C.	19	0	0	0	0	0	1	0
CC Piémont d'Alaric	15	3	4	0	0	0	0	0
Alairac	0	0	0	0	0	0	1	1
Montclar	0	0	0	0	0	0	0	0
total Pays	362	10	11	1	1	0	2	1
CA Carcassonnais	1	5	1	1	0	2	1	0
AUDE	1613	83	16	23	13	3	12	1

○ La bande calcaire du Nord-Est du Pays Carcassonnais est une région karstique qui abrite des centaines de sites remarquables. Certains ont été aménagés et destinés au tourisme (*ex : gouffre de Cabrespine*).

Les cavités sauvages visitées par les amateurs de spéléologie ne sont généralement pas équipées. Seules 6 ou 7 cavités particulièrement visitées sont munies d'ancrages permanents permettant la fixation des cordes nécessaires à leur visite.

○ Le principal site naturel d'escalade du Pays est situé à Caunes-Minervois.

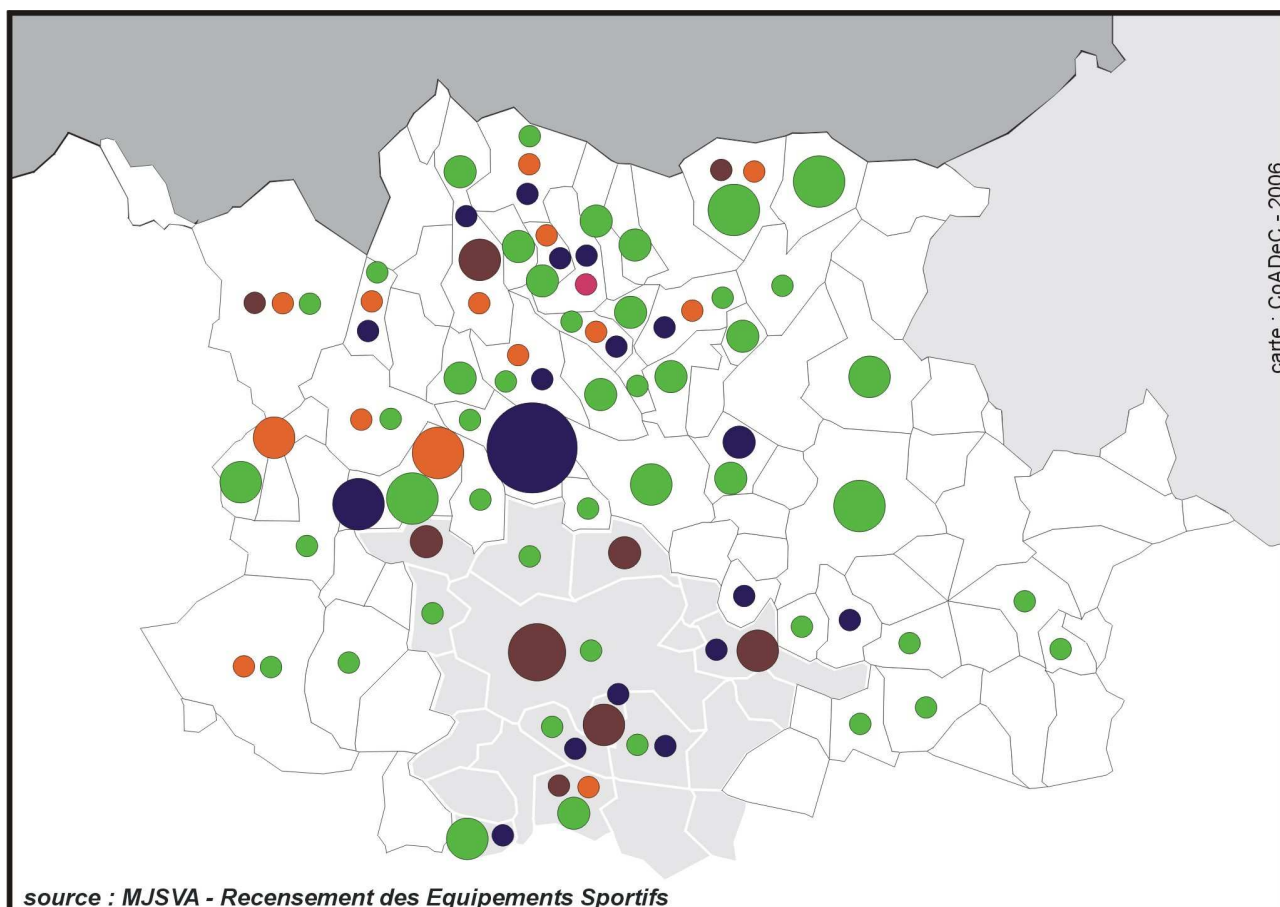
○ Les deux parcours de golf à Carcassonne sont le practice pour l'entraînement et le parcours 18 trous du Golf de Carcassonne.

Trois projets privés de création de parcours de golf sont aujourd'hui en cours de discussion sur le Pays Carcassonnais. Ces projets posent une première question liée à la pertinence d'un tel nombre de structures équivalentes sur un même territoire, et une seconde liée à l'impact écologique de tels équipements.

○ Les principaux circuits de sports mécaniques du territoire sont le circuit de moto cross d'Alairac, le circuit de karting de Carcassonne, et le circuit moto de Conques-sur-Orbiel.

○ L'aéromodélisme est l'art de concevoir, de réaliser et de mettre en l'air des machines volantes motorisées ou non (*les trois disciplines sont le vol libre, le vol circulaire et le vol radio commandé*). Il existe sur le Pays une piste d'aéromodélisme à Alairac.

VIII- Les circuits de randonnée



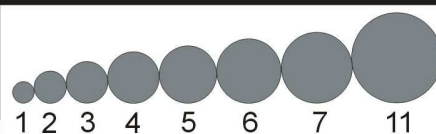
source : MJSVA - Recensement des Equipements Sportifs

● circuit de randonnée pédestre

● équipement équestre

● circuit de randonnée équestre

● circuit de randonnée VTT



territoire \ équipement	randonnée pédestre	randonnée équestre	équipement équestre	randonnée VTT
CC Cabardès au Canal du Midi	11	8	0	15
CC Cabardès Montagne Noire	8	3	3	2
CC Haut Cabardès	24	7	0	6
CC Haut Minervois	13	0	1	0
CC Malepère	2	1	0	0
CC Minervois au Cabardès	8	0	0	2
CC Piémont d'Alaric	5	0	0	2
Alairac	0	0	0	0
Montclar	0	0	0	0
total Pays	71	19	4	27
CA du Carcassonnais	10	1	16	5
AUDE	312	56	45	83

La variété et la richesse des paysages du Pays Carcassonnais en font un territoire privilégié pour la randonnée, qu'elle soit pédestre, équestre ou cycliste (*Vélo Tout Terrain*).

Le Pays est traversé par deux chemins de grande randonnée, le GR 36 et le GR 7, et la montagne noire fournit de nombreux circuits de randonnée pédestre.

La randonnée VTT est très localisée sur Aragon, qui abrite un club d'envergure et regroupe de nombreux pratiquants. Un nombre important de circuits, de taille et caractéristiques variables part de cette commune, souvent en direction de la montagne noire.

III- Les pratiques



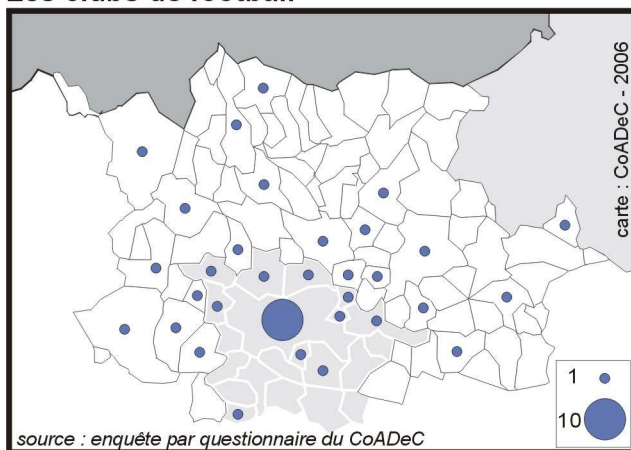
Cette partie s'appuie principalement sur l'enquête par questionnaire² menée par le CoADeC auprès des comités sportifs et des fédérations.

L'enquête a porté sur 22 fédérations unisport olympiques, 27 fédérations unisport non olympiques et 9 fédérations multisports. Sur ces 58 acteurs sportifs, 47 ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 81%.

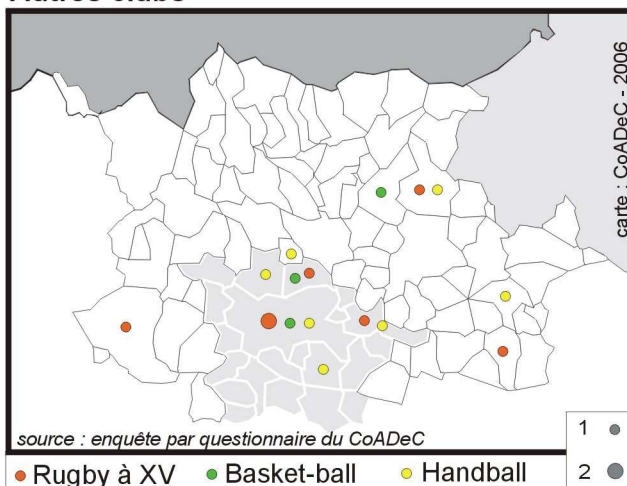
Les niveaux de précision apportés dans les commentaires varient uniquement en fonction de la précision des informations recueillies lors de l'enquête.

I- Les sports collectifs

Les clubs de football



Autres clubs



○ Le **football** regroupe **21 clubs (et 1834 licenciés)** sur le Pays Carcassonnais et 20 clubs (et 1746 licenciés) sur la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais.

41% des clubs (Pays + agglomération) ont moins de 50 licenciés, 25% de 50 à 100 licenciés, 22% de 100 à 200 licenciés, et 12% rassemblent entre 200 et 300 licenciés.

Tous les clubs sont orientés vers la compétition.

70% des pratiquants ont moins de 18 ans.

L'encadrement de ces clubs est assuré par 257 personnes sur le Pays et 212 sur la CAC. 98% des encadrants sont des bénévoles (les rares salariés sont sur Carcassonne).

Par **manque d'encadrants** (non renouvellement des bénévoles), les clubs doivent aujourd'hui refuser des enfants.

Le **partage du temps d'utilisation des terrains** (avec les clubs de rugby, notamment) apparaît souvent délicat.

Même s'ils sont rares, il existe tout de même parfois des incidents autour des matchs entre supporters manquant d'esprit sportif.

² voir en annexe : le questionnaire utilisé pour l'enquête et la liste des personnes y ayant répondu.

○ Le **handball** compte **3 clubs sur le Pays** et 4 sur la CAC. A l'échelle du département, l'encadrement de la pratique s'appuie sur une dizaine de salariés et connaît lui aussi un manque de dirigeants bénévoles.

○ Le **basket-ball** concerne deux clubs sur l'agglomération carcassonnaise et **un club sur le Pays**, à Villeneuve-Minervois. Le club de Villemoustaussou, créé en 2006-2007, comprend une école mini-basket. Ces trois clubs totalisent près de 200 licenciés.

Les trois quarts des licenciés ont moins de 18 ans.

Il n'y a sur le département **aucun encadrant professionnel**.

Les jeunes pratiquants sont confrontés à une **difficulté d'utilisation des gymnases** : les scolaires remplissent les gymnases le mercredi après-midi, qui est un des rares créneaux envisageables. Les gymnases des collèges sont peu accessibles aux associations.

Il est **difficile de recruter des dirigeants bénévoles** pour assurer la gestion administrative et financière des clubs. Beaucoup de clubs pourraient être créés, la demande des jeunes est bien là, mais le déficit de volontaires l'empêche.

Le Comité départemental de Basket Ball souhaite créer dans les années à venir des clubs supplémentaires, notamment sur le carcassonnais et le Minervois, afin d'avoir deux poules géographiques (*Est et Ouest*) réduisant les déplacements pour les clubs.

Une expérience est actuellement menée sur un quartier de Carcassonne (*La Conte*) afin de lutter contre l'actuelle **absence de féminines** dans ce sport sur l'Aude.

○ Le Pays et l'agglomération Carcassonnaise comptent **14 clubs de volley-ball et 220 licenciés**.

Cinq personnes sont actuellement employées par les clubs à l'échelle du département plus une par le Comité départemental, mais il est difficile de pérenniser ces postes.

○ Le **rugby** est un sport "phare" de la région. Il fait partie des éléments identifiants du territoire. Le **rugby à XV** regroupe 38 clubs et plus de 4000 licenciés à l'échelle de l'Aude, et le **rugby à XIII** 15 clubs et 750 licenciés³.

Trois clubs de rugby à XV évoluent sur le Pays Carcassonnais et quatre sur l'agglomération carcassonnaise.

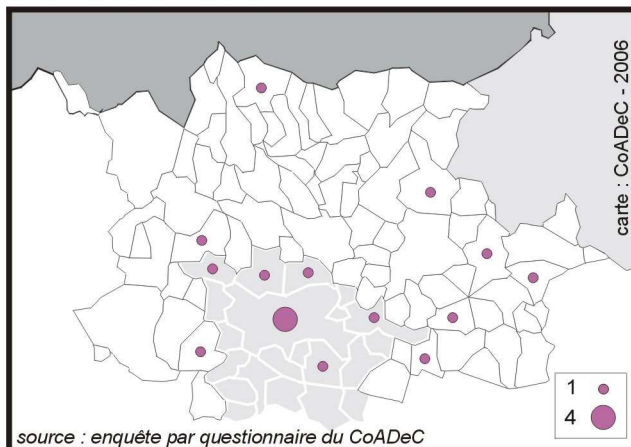
L'ASC Carcassonne est le club majeur du rugby à XIII sur le territoire.

Dominés quantitativement par le football, suivi par le rugby -vecteur d'une identité régionale- et le handball, les sports collectifs sont (en nombre de clubs) relativement concentrés sur l'agglomération carcassonnaise.

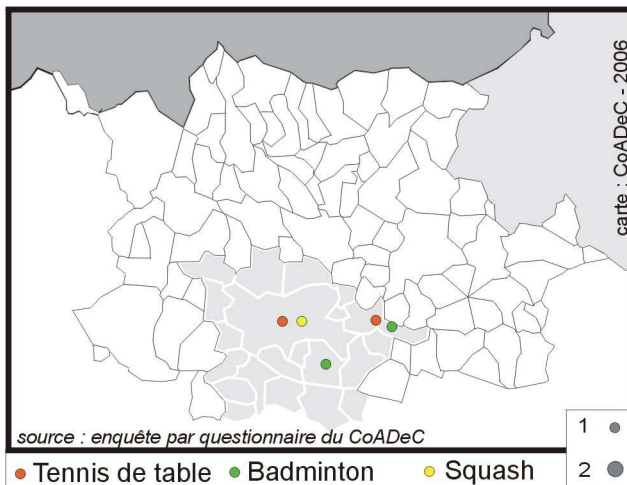
³ données DDJS + sites des comités.

II- Les sports de raquette

Les clubs de tennis



Autres clubs



○ Avec 68 clubs et 6200 licenciés à l'échelle départementale, le **tennis** est quantitativement le **second sport de l'Aude** après le football.

Le **Pays carcassonnais** totalise **8 clubs**, et la communauté d'agglomération du carcassonnais 9 clubs.

Il y a presque autant d'adultes que d'enfants à pratiquer, et **la pratique "loisir" domine**.

Le **niveau d'équipement** est **à peu près satisfaisant** sur le Pays tant en courts extérieurs que couverts. Plusieurs courts auraient besoin d'être rénovés.

Beaucoup de villages ont des courts de tennis mais pas de club affilié.

Le *Cabardès Tennis Club* à Moussoulens réunit cinq clubs des communes environnantes autour d'un équipement dédié avec deux courts couverts et un club-house.

31 moniteurs professionnels sur l'Aude titulaires d'un brevet d'état.

Au niveau des enjeux d'avenir, le comité départemental envisage d'inciter de plus en plus de clubs à se fédérer pour se renforcer sur la pratique et sur la gestion (*formation des dirigeants*), et d'accroître la pratique et le niveau des jeunes.

○ **Aucun club** de **tennis de table** sur le Pays Carcassonnais, deux sur l'agglomération carcassonnaise. A l'échelle du Pays, la pratique du tennis de table est donc une pratique de loisir pur, difficile à identifier précisément.

○ En **badminton**, les pratiquants sont pour moitié des adultes. Les **deux clubs** du territoire sont situés à Trèbes et Palaja. Là aussi la pratique uniquement loisir est difficile à identifier.

Ce sport connaît un **manque d'encadrement**, qui ne repose que sur des bénévoles depuis la perte de plusieurs animateurs en emploi-jeune, et également un **manque d'aide à la formation**.

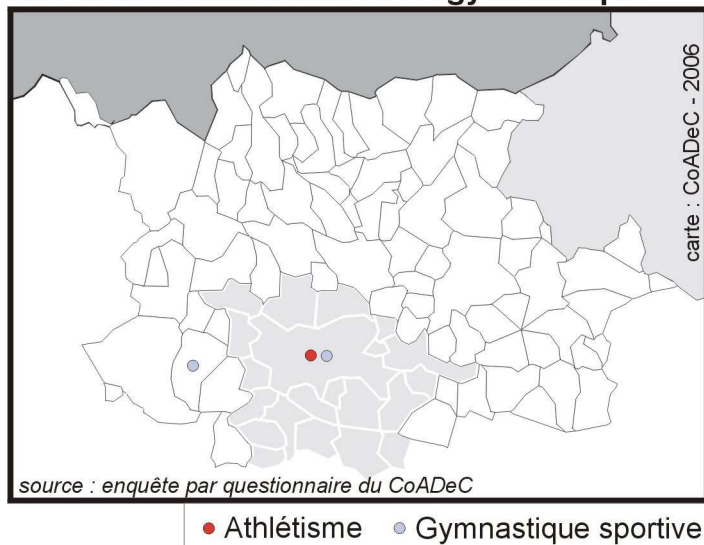
○ Il existe un club de **squash** à Carcassonne.

○ La pratique de la **balle au tambourin**, jeu de balle issu de la longue paume, n'est **pas représentée sur le territoire**.

En dehors du tennis, les sports de raquette sont très peu représentés sur le Pays Carcassonnais (et même l'agglomération carcassonnaise).

III- Athlétisme, gymnastique

Les clubs d'athlétisme et de gymnastique



○ L'ASC Carcassonne est le **seul club d'athlétisme** du territoire. Il intègre **280 licenciés, enfants et adolescents**, dans une **pratique liée à la compétition**. Un seul stade répond à l'ensemble des exigences des pratiques athlétiques (à Carcassonne) : piste avec 6 ou 8 couloirs, aires de lancers, aires de sauts.

Tous les entraîneurs, animateurs et dirigeants sont des **bénévoles**, dont le recrutement est difficile.

L'**absence de stade couvert** limite les pratiques en hiver.

Carcassonne n'étant pas une ville universitaire, les jeunes des catégories juniors et au dessus restent rarement au sein du club.

○ **Deux clubs de gymnastique** sont implantés sur l'agglomération et le Pays carcassonnais, un à Carcassonne et un à Arzens.

Les licenciés, dont les deux tiers sont des enfants, ont pour moitié une pratique loisir et pour moitié une pratique compétition.

Un quart des encadrants, qui ont le brevet d'état, sont rémunérés.

La plus grande contrainte est le **manque de bénévoles** pour monter des associations. La deuxième est liée à la **difficulté de trouver des salles aménagées spécialisées** – sachant que pour la gym loisir, "d'entretien", les cours peuvent se faire dans des foyers ruraux, des salles communales.

Un des principaux objectifs du comité départemental tient au **développement territorial des activités de loisirs**. Le club de Limoux, par exemple, a créé des sections satellites pour les petites communes, dont l'encadrement est géré par le club de Limoux.

○ La **gymnastique volontaire** rassemble 53 clubs et près de 2000 pratiquants au niveau départemental.

Il s'agit d'une gymnastique d'entretien, de loisir s'adressant aux adultes, enfants, ados et seniors.

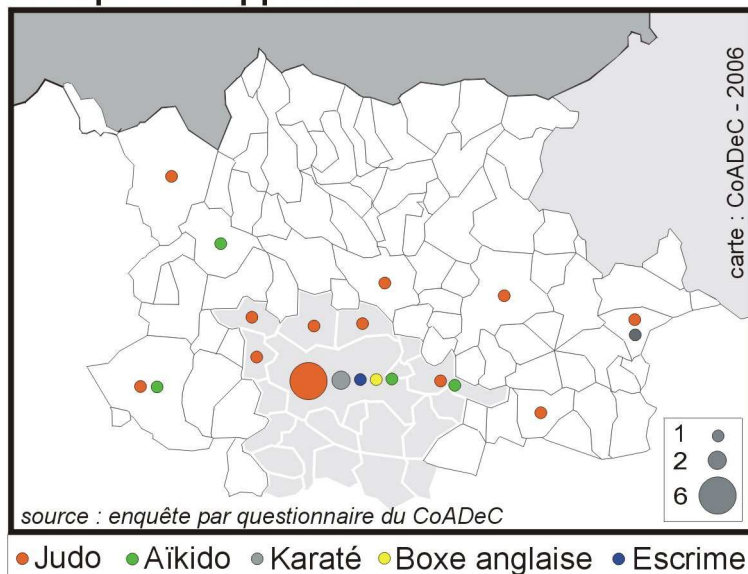
Les animateurs possèdent un diplôme homologué qui leur permet d'animer contre rémunération 10 heures par semaines, et certaines parties du département manquent d'animateurs formés.

La **demande émanant des "seniors"** est **croissante**, et nécessiterait la formation d'animateurs spécialisés.

Si l'athlétisme et la gymnastique sportive concernent des pratiques largement tournées vers la compétition, la gymnastique d'entretien est populaire et gagne du terrain chez les personnes âgées en quête de bien-être.

IV- Les sports d'opposition

Les sports d'opposition



○ Sur le Pays Carcassonnais, 6 clubs de judo et 11 sur l'agglomération regroupent **près d'un millier de pratiquants**.

Sur l'Aude, le judo concerne 71% d'hommes, 75% de moins de 16 ans, et la pratique est éducative pour les enfants et compétitive pour les adolescents et les adultes.

Hormis dans les grandes villes (Carcassonne, Narbonne...), il y a **très peu de salles adaptées**, et en milieu rural la pratique se fait sur des tapis mobiles.

Une trentaine de professeurs diplômés d'état interviennent sur le département, mais seuls trois ou quatre peuvent en vivre professionnellement.

Le développement du judo semble limité du fait entre autre d'un **manque d'écoute de la part des élus**, de volonté pour ouvrir de nouveaux clubs et d'une **difficulté à recruter des éducateurs**.

○ **Quatre clubs et 115 licenciés d'aïkido** sont implantés sur le Pays et l'agglomération carcassonnaise. Les deux clubs du Pays (*Montolieu et Montréal*) ont moins de 15 licenciés chacun. Le club de Trèbes dispose d'une section enfants.

Les pratiquants d'aïkido rencontrent des **problèmes de créneaux horaires** difficiles à obtenir dans les salles, un **manque d'équipements adaptés** en milieu rural et un **manque de reconnaissance** de leur sport.

○ **Trois clubs de karaté** oeuvrent sur le territoire (*un à La Redorte et deux à Carcassonne*).

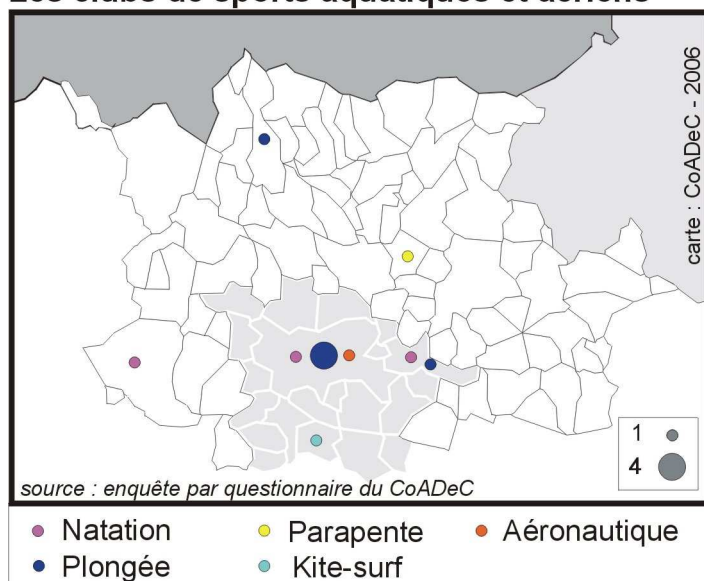
○ En **boxe anglaise** et en **escrime**, les deux seuls clubs du territoire sont situés à Carcassonne, et sont principalement orientés vers la pratique loisir.

○ Sur les 3 clubs de **boxe française** de l'Aude, aucun n'est présent sur le Pays Carcassonnais.

Les sports d'opposition, plus représentés sur l'agglomération carcassonnaise, souffrent d'un manque d'équipements et de reconnaissance sur le Pays.

V- Les sports aquatiques et aériens

Les clubs de sports aquatiques et aériens



○ Sur l'agglomération carcassonnaise, **deux clubs** de **natation** interviennent à Carcassonne et à Trèbes, et **un club d'été** à Montréal.

Pour les 10 clubs (*dont deux d'été*) et les 970 licenciés audois, la pratique est essentiellement compétitive.

En natation, le **poids du professionnalisme est énorme et contraignant**.

Il y a un **grand manque de piscines accessibles sur le territoire** et les municipalités mettent difficilement leur

bassin à disposition. Le coût de fonctionnement des piscines incite de plus en plus souvent les municipalités à se décharger de leur gestion sur des sociétés privées, ce qui induit une contrainte financière insurmontable pour les clubs.

○ La Fédération Française d'**Etudes et de Sports Sous-Marins** regroupe 6 clubs et 196 licenciés sur le Pays et l'agglomération du carcassonnais.

Les activités pratiquées au sein du Comité et de ses clubs sont les suivantes : plongée bouteille, apnée, archéologie marine, photo numérique sous-marine, biologie marine, nage avec palmes, nage en eau vive, pêche sous-marine, plongée souterraine.

Les clubs regroupent **principalement des adultes**, et la pratique dominante est la **plongée loisir**. Sur le Pays Carcassonnais, il n'y a **aucun site extérieur** accueillant ces activités, qui se déroulent en piscine.

L'encadrement de la pratique est réalisé dans le département uniquement par des **encadrants bénévoles**, et les contraintes de développement sont liées justement au besoin de formation des encadrants (*renouvellement important*), au coût du matériel individuel et des plongées dans les structures professionnelles du littoral, et à la faible quantité de sites de plongée sur le département.

○ **Aucun club** de **canoé-kayak** n'est présent sur le Pays Carcassonnais. S'il devait y en avoir, ce serait sur plan d'eaux calmes et donc peu coûteux car l'équipement est plus léger qu'en eaux vives, les bateaux sont les mêmes pour tous, et il n'y a pas besoin de casques. Cela offrirait une possibilité de courses en ligne, et nécessiterait un encadrant pour 15 pratiquants.

○ Le Pays Carcassonnais ne dispose d'**aucun club** de **voile**. Le comité de Voile de l'Aude accueille cependant des groupes constitués (classes et centres de vacances) de

différentes communes du Pays au sein de son école de voile. Ces actions de découverte de la pratique interviennent dans le cadre de la politique du Conseil Général "Aude Plein Air".

○ Le **vol libre** regroupe principalement le parapente, le cerf-volant, et le kite surf. Il n'existe pas de professionnel de parapente dans L'Aude pour former et encadrer les débutants.

Un club de parapente est localisé à Villegly sur le Pays et **un club de kite surf** à Leuc, sur l'agglomération carcassonnaise.

Parmi les contraintes rencontrées par les libéristes, le comité départemental évoque l'absence d'une pente école, les relations avec les autorités aériennes militaires et civiles, le manque de moyens pour l'entretien des sites et pistes d'accès, et plus globalement un **manque de connaissance de ces activités**.

○ **Aucun club** de **vol à voile** (*planeur*) n'est présent sur le Pays Carcassonnais.

○ **Un club aéronautique** regroupant une quarantaine de licenciés et disposant de deux appareils en état de vol est basé sur l'aérodrome de Carcassonne.

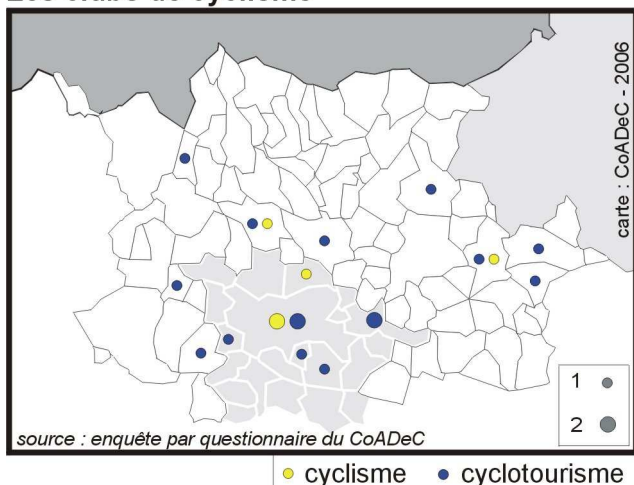
Des bourses sont attribuées par la DDJS et le Conseil Général au travers d'une opération appelée : "Donne des Ailes à tes Rêves" afin de faire découvrir à 26 collégiens le pilotage des avions et des planeurs.

L'association des pilotes pyrénéens est située à Villemoustaussou.

Les clubs de sports aquatiques et aériens sont peu nombreux sur le Pays Carcassonnais. La pratique sportive de la natation et de la plongée, notamment, devra être considérée dans le cas de la création de nouveaux équipements.

VI- Sports de plein air, sports de pleine nature

Les clubs de cyclisme



○ Pays plus agglomération de Carcassonne totalisent **5 clubs de cyclisme** (dont 2 sur le Pays) et **240 licenciés**.

Les pratiques concernent le cyclocross, le VTT et le cyclisme sur route. Le **VTT** est surtout une **pratique loisir**, et le **cyclisme sur route** exclusivement **compétitive**.

Les contraintes du VTT sont liées à la difficulté de cadrer une pratique essentiellement tournée vers le loisir (*difficulté à faire respecter un règlement, notamment en terme de sécurité*), et celles

du cyclisme sur route viennent des difficultés d'organisation des courses (*contraintes administratives : autorisations... et financières : obligation d'un service d'ordre...*).

Les **encadrants** ont tous au-moins un **diplôme fédéral** et sont tous **bénévoles**. Les clubs tentent de former d'autres encadrants.

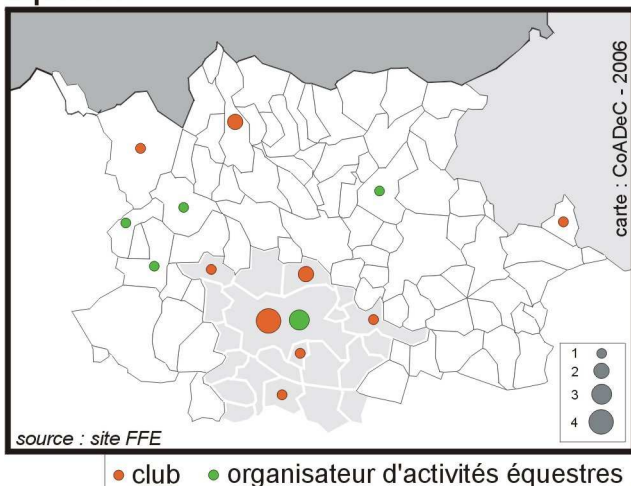
Aragon apparaît comme un "spot" **très important pour la pratique du VTT**, tant par le dynamisme de son club (*ATAC : Association Terre d'Aragon en Cabardès, qui dispose d'une école, d'une mini-école, d'une section féminine*) que par les nombreux circuits (*11 circuits de 3 à 132 km, avec de 200 mètres à 3280 mètres de dénivelé*) qui partent de la commune.

○ Le territoire compte **16 clubs de cyclotourisme** (dont 9 sur le Pays) et **475 licenciés**, qui sont très majoritairement des adultes ayant une **pratique de loisir**, soit en VTT soit sur route.

Les objectifs de développement du cyclotourisme concernent les féminines, les jeunes et les personnes handicapés.

La masse des pratiquants hors structures est tellement importante en ce qui concerne ce sport que le renouvellement au sein des clubs devrait pouvoir s'effectuer.

Equitation



○ La **vingtaine de groupements équestres** du territoire totalise **près d'un millier de pratiquants licenciés**, qui sont principalement des enfants et adolescents.

En terme d'infrastructures, il n'y a aucun manège sur le Pays, 5 sur l'agglomération, 3 carrières sur le Pays et 12 sur l'agglomération, et 1 circuit d'attelage sur le Pays.

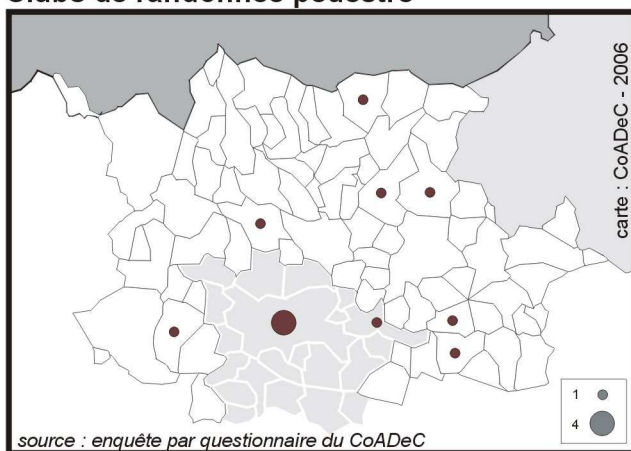
Seuls les moniteurs diplômés d'état peuvent encadrer des stagiaires. Ils sont souvent directeurs de centre, et ainsi rémunérés.

○ Le seul club d'**escalade** du territoire est situé à Carcassonne et est composé majoritairement d'adultes.

Il semble **difficile d'intéresser les jeunes** aux sports de montagne.

Le comité départemental envisage de créer une école départementale d'escalade sur l'Aude, avec un ou deux salariés.

Clubs de randonnée pédestre



○ Les **12 associations de randonnée** du territoire sont principalement constituées de **seniors (à partir de 45-50 ans)**, dans une **logique de loisir** mais aussi de **santé**.

Aujourd'hui, les marcheurs attendent plus qu'une simple randonnée : ils veulent aussi **découvrir des sites patrimoniaux**. L'association des **Guides conférenciers du Pays Cathare**, intervient particulièrement sur ce lien entre randonnée et patrimoine.

Le Pays est traversé par **deux grands chemins de randonnée** le GR 36 et le GR 7, et la **montagne noire** fournit les sites de randonnée pédestre les plus importants du Pays.

Des campagnes d'adhésion tentent de rallier certaines des nombreuses personnes qui font de la randonnée en occasionnel et donc ne s'inscrivent pas dans une association.

○ De nombreux reliefs karstiques du primaire et du tertiaire, très variés, se sont établis dans les roches calcaires du nord est du Pays Carcassonnais. Cette richesse est "exploitée" par le comité départemental de **spéléologie** qui regroupe 8 clubs dont **4 sur le territoire carcassonnais** (à Conques-sur-Orbiel, Palaja, Caunes-Minervois + un club de canyoning à Trèbes).

Les pratiques principales au sein des clubs sont la recherche, l'exploration, l'étude et la protection des cavités ainsi que des visites de classiques et de canyons.

La spéléologie se pratique en milieu naturel dans des cavités qui ne sont généralement pas équipées. Quelques cavités particulièrement visitées sont munies d'ancrages permanents permettant la fixation des cordes nécessaires à leur visite.

Sur l'ensemble du Pays Carcassonnais, les cavités sauvages se comptent par centaines. Seules 6 ou 7 d'entre elles sont équipées en fixe.

La spéléologie souffre d'un **manque de connaissance du public** et d'un **manque d'animateurs** pour sensibiliser un public plus jeune.

○ La pratique du **Triathlon** est organisée autour de quatre clubs dans l'Aude, dont **un à Carcassonne**. Le problème du **manque de créneaux disponibles dans les piscines** du Pays est une nouvelle fois pointé par ce sport.

Il existe **une Classe Départementale** de triathlon (*classe à horaires aménagés*) au collège Varsovie de Carcassonne.

Le comité départemental souhaiterait la réalisation d'un espace Triathlon sur le site du Lac de la Cavayere à Carcassonne.

○ Sur l'Aude, deux clubs de **course d'orientation** réunissent 200 licenciés (*compétition : 40 / loisir : 160*), dont environ un tiers provenant du Pays Carcassonnais.

Il s'agit principalement d'une **pratique qui s'effectue en famille**, pour le loisir, et peut impliquer la marche, la course à pied ou le VTT.

Il n'existe actuellement **pas de parcours permanent d'orientation** sur le Pays.

○ Un comité des **courses hors stades** regroupe des coureurs participant à des événements type "les foulées de..." ou trail.

○ L'Aude héberge 11 clubs et 1200 licenciés de **ski alpin**, dont deux clubs à Carcassonne.

Il existe une station de ski dans le département, située à 80 km de Carcassonne. Cette activité **nécessite beaucoup de bénévoles** : un pour huit enfants environ, ce qui rend délicate l'organisation de journées de pratique.

Les sports de plein air et de pleine nature trouvent dans l'Aude et sur le Pays Carcassonnais un cadre particulièrement propice. Les pratiquants sont relativement nombreux dans les clubs, et selon toute vraisemblance encore plus nombreux hors des clubs (pratiques libres). Ce qui ne va pas sans poser des questions en terme de sécurité des sportifs (respect des règles fondamentales) et également en terme de respect de l'environnement.

VII- Autres sports

○ A l'échelle de l'Aude, la **pétanque** rassemble 154 clubs et 7798 licenciés. Les **seniors** (*plus de 18 ans*) représentent près de 90% des pratiquants. 30% des joueurs ont une pratique de compétition.

Une **baisse de l'engagement bénévole** induit en ce moment une **perte d'associations** et donc de licenciés.

Le comité départemental a pour projet de **créer une Maison de la Pétanque** qui serait un siège administratif avec quelques terrains pour enseigner et faire des animations et de la formation pour les éducateurs. Le lieu travaillerait avec les écoles et serait aussi un vecteur de communication et d'information.

○ 6 clubs de **boules lyonnaises** sont recensés sur le Pays et l'agglomération de Carcassonne.

○ **Un club** avec **une école** de **bowling** sont implantés à Carcassonne, en liaison avec l'équipement qui dispose de 8 pistes (*limité pour permettre un accroissement des joueurs*).

Les pratiquants doivent **payer à chaque partie**, ce qui à la longue **dissuade souvent les adolescents** qui y dépensent leur argent de poche. Les déplacements pour les compétitions se font sur d'autres régions et sont donc très gourmands en temps.

Peu de joueurs veulent s'investir dans la **formation**.

Le comité départemental souhaite **faire connaître ce sport** aux plus jeunes, en partenariat avec l'école, et aux adultes par le biais des entreprises locales, en les faisant participer à des rencontres inter entreprises.

○ Les **deux clubs motocyclistes** du territoire sont implantés à Carcassonne et à Conques-sur-Orbiel et regroupent **47 licenciés**.

Ceux-ci utilisent le circuit de moto cross d'Alairac, un circuit homologué pour les entraînements de supermotard et courses de 50 cc sur le circuit de karting de Carcassonne, le centre d'apprentissage de Conques-sur-Orbiel, et deux terrains de trial à Saint-Denis et Fonties-d'Aude.

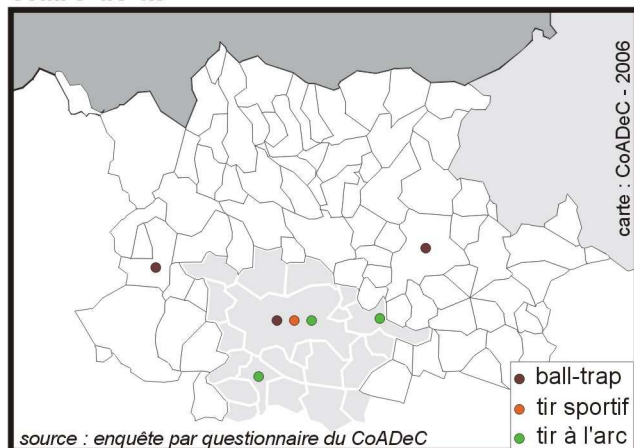
La **lourdeur des tâches administratives** pour les homologations, les demandes d'autorisation de compétition, etc... découragent de plus en plus de bénévoles (*plus de la moitié des clubs ont arrêté leur activité depuis 10 ans*).

La discipline **manque d'éducateurs sportifs spécialisés** et la **mauvaise image** du sport motorisé (bruit, pollution ...) sont deux autres freins au développement du motocyclisme.

L'Aude est **département pilote pour la création du PDIRM** (*Plan départemental d'itinéraire et de randonnée motorisées*) qu'impose la législation. Plus il y aura de terrains

et sites répertoriés dans ce plan, plus nombreux seront les pratiquants qui pourront s'adonner à leur sport favori en toute légalité.

Clubs de tir



○ Le **ball-trap** consiste à tirer sur des plateaux d'argile ou des cibles mouvantes à l'aide d'armes de chasse à canons lisses.

Ce sport vit sur le Pays grâce à **trois clubs**, depuis l'arrêt en octobre 2006 de l'AC Carbardès.

La pratique s'effectue en extérieur, dans des sites aménagés (*fosses*).

○ Le **tir sportif** s'effectue quant à lui en salle dans premier temps d'apprentissage (à 10 mètres) puis en extérieur (*tir à 25 et 50 mètres*).

Le **club de Carcassonne** dispose d'une école de tir, et d'environ **300 licenciés**. Les seuls équipements adaptés (*salle homologuée, sites extérieurs*) du territoire sont présents sur Carcassonne.

Le tir pâtit d'une **image souvent négative**, alors que le sport est **très encadré** (*par des bénévoles diplômés*) et **sécurisé**, et qu'il présente l'avantage d'être accessible de 8 à plus de 80 ans, ainsi que pour les personnes souffrant de handicap.

○ Les clubs de **tir à l'arc** de Carcassonne et de Trèbes pratiquent essentiellement le tir compétitif en salle, tandis que le club de Couffoulens est spécialisé en tir 3D⁴, campagne⁵ et nature⁶.

○ La **pêche au coup** regroupe sur l'Aude 3 clubs (*dont un à Carcassonne*) et une trentaine de licenciés.

Ce sport est **peu reconnu** et **peu soutenu** pas les collectivités locales.

○ Malgré la présence à Carcassonne d'un parcours international de **golf** de 18 trous et 5758 mètres de longueur⁷, il n'existe pas de comité départemental pour ce sport.

⁴ sur cibles en 3 dimensions, en mousse, qui représentent des animaux de taille réelle.

⁵ Ouvert à toutes les catégories d'archers, il se pratique sur terrain accidenté découvert ou en sous-bois. Il associe découverte de la nature et pratique du Tir à l'Arc. Un parcours complet est composé de 24 cibles.

⁶ Discipline très récente qui s'apparente au Tir en Campagne. Le tir, rapide, s'effectue sur des blasons animaliers placés à des distances variables de 5 à 40 mètres.

⁷ ouvert toute l'année en accès libre qui offre la possibilité de prendre des cours individuels et collectifs sur place.

○ Le Club de **sauvetage et de secourisme** carcaïonnais regroupe 190 adhérents. Le sauvetage sportif, est un sport reconnu par le ministère des sports, et la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS) est seule habilitée à la pratique du sauvetage sportif en France.

Douze disciplines individuelles de sauvetage sportif sont abordées : nage, planche de sauvetage, surf ski, course, remorquage de mannequin, courses avec palmes...

Ce sport peine à recruter des professionnels, est **méconnu** et bénéficie de peu de **créneaux dans les piscines**.

L'objectif est de faire passer à tous les jeunes le BNSSA (*Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique*).

○ La pratique de l'**haltérophilie** a perdu du terrain sur le département ces dernières années. Un club a notamment fermé à Carcassonne il y a trois ans.

La pratique de l'haltérophilie en compétition, objectif des clubs, est très différente de la musculation d'entretien. Son développement nécessiterait l'ouverture ou la réouverture de clubs sur le département (*ils ne sont que deux actuellement*).

○ Malgré deux clubs d'**échecs** sur le territoire, à Pennautier et à Montréal, ce sport **manque de formateurs et surtout de visibilité**.

○ La seule aire de **sports de glace** du département de l'Aude est localisée à Narbonne.

Malgré les dizaines de pratiques sportives abordées succinctement dans cet état des lieux, certaines échappent forcément à l'analyse, du fait de leur absence sur le territoire ou d'une absence de structuration. Si certains sports "historiques" déclinent actuellement, d'autres se renouvellent, et de nouvelles formes apparaissent régulièrement.

VIII- Ouverture sportive en direction des scolaires, du monde du travail, des personnes handicapées...

En ce qu'il est porteur d'échanges, de valeurs de respect, de confrontation à soi-même et aux autres, le sport est un élément pédagogique et éducatif fondamental. Les parties précédentes ont montré que la plupart des comités et des clubs sportifs cherchent à s'ouvrir de plus en plus aux enfants. Au sein même des écoles et des collèges, deux fédérations oeuvrent en faveur du sport :

○ La Fédération sportive scolaire d'enfants, l'**USEP** (*Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré*) est une association fondée au sein de l'**école primaire**.

Son but est de former à la responsabilité, au civisme, à l'autonomie par la pratique d'activités physiques, sportives et de pleine nature, d'activités socioculturelles, contribuant ainsi à l'éducation générale des enfants.

A l'échelle départementale, l'**USEP** regroupe **5811 licenciés** et **150 associations d'écoles**.

A l'échelle du Pays et de l'agglomération de Carcassonne, **45 écoles** sont affiliées à l'USEP (35 sur le Pays et 10 sur l'agglomération).

Les déplacements vers les équipements adaptés sont restreints par le **coût financier des transports**.

○ L'**UNSS** (*Union Nationale du Sport Scolaire*) de l'Aude fédère les **associations sportives scolaires** dans les **collèges** et **lycées** du département.

Ce sont au total **50 associations** sportives et **4831 licenciés** qui dépendent de cette fédération.

Pour rappel, il existe trois collèges sur le Pays⁸, 7 collèges et 5 lycées sur l'agglomération du Carcassonnais.

Les pratiques les plus représentées quantitativement sont les sports collectifs (handball, rugby, football, volley-ball) le badminton et l'athlétisme.

Les gymnases et les stades utilisés apparaissent globalement insuffisants et vieillissants.

Le **coût des transports** est un frein important aux activités sportives.

Toujours sur un volet éducatif, plusieurs structures socioculturelles (FAOL, Léo Lagrange, MJC, FEP...) proposent des activités sportives à leurs adhérents. Liées aux mouvements d'éducation populaire, ces structures assurent souvent un accès à une pratique sportive

⁸ à Cuxac-Cabardès, Rieux-Minervois et Capendu : 969 élèves au total + 3 900 collégiens et 3 500 lycéens sur l'agglomération carcassonnaise.

au plus près des habitants, en permettant parfois une transition avant l'inscription dans un club.

Le lien entre le monde du travail et la pratique sportive est souvent lié à des évolutions sociales historiques. Ponctuelles au travers de comités et clubs d'entreprises, les activités sont également structurées par des fédérations multi-sports. Citons-en deux particulièrement actives :

○ L'**ASPTT** (Association Sportive des Postes et Télécommunications) est implantée à Carcassonne, et propose une dizaine d'activités sportives ainsi que des activités culturelles et de découverte.

○ La **FSGT** (Fédération Gymnique et Sportive du travail) regroupe une dizaine de clubs et 229 licenciés sur le territoire carcassonnais. Les activités proposées sont variées : rugby, judo, plongée, ski, VTT...

Les effets bénéfiques des activités sportives adaptées pour les personnes en situation de handicap sont multiples : de la rééducation fonctionnelle d'une partie du corps aux gains en terme de mental sans omettre les rapports sociaux induits par la pratique.

○ La Fédération de **Sport adapté** propose, organise, anime et encadre les activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique. Trois clubs affiliés sont installés sur le territoire à Arzens, Pennautier et Puicheric.

A l'échelle de l'Aude, la fédération comprend 400 licenciés.

La dépendance de ces publics spécifiques nécessitent un taux d'encadrement d'autant plus élevé que la dépendance est importante, et le recrutement d'animateurs professionnels (*Brevet d'Etat en activités sportives adaptées*) est indispensable.

○ La Fédération **Handisport** a quant à elle pour objectif principal de favoriser la pratique sportive des personnes handicapées physiques, moteurs et visuelles.

La fédération organise et assure le suivi des compétitions. A l'échelle nationale, 44 sports sont adaptés en fonction du handicap. Il existe un brevet d'état handisport.

Les équipements sportifs sont rarement adaptés en terme d'accessibilité (*rampes, toilettes...*).

La pratique sportive sait donc s'adapter à des demandes et des publics bien différents. Et c'est bien là que réside un des principaux enjeux d'avenir pour le développement sportif du territoire : adapter l'offre en direction des personnes âgées tout en améliorant les conditions d'accès des jeunes, encourager la compétition tout en valorisant les pratiques de loisir, mieux structurer l'offre sur le territoire à destination des populations locales tout en proposant des formules adaptées aux touristes de passage...

IV- Synthèse



Ce tableau de synthèse reprend de façon simplifiée les constats de l'état des lieux

Atouts	Limites
<p>une répartition correcte des équipements polyvalents (<i>salles polyvalentes, gymnases omnisports</i>) à part au nord-nord-est du Pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> - polyvalence souvent restreinte de ces salles, certaines sont anciennes - des difficultés au niveau du partage de ces équipements et des plannings d'utilisation - une grosse concentration d'équipements et de clubs "spécialisés" sur l'agglomération carcassonnaise
<p>de nombreuses pratiques très bien structurées : sportifs licenciés d'une fédération, encadrés par un comité départemental...</p>	<p>pas assez de passerelles entre les différents sports</p>
<p>importance de l'engagement bénévole dans l'encadrement sportif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - manque de professionnalisation, de formation des bénévoles - de nombreuses associations dans différents domaines sportifs ont du fermer ou refuser de nouveaux adhérents du fait du non renouvellement des bénévoles
<p>des pratiques phares historiquement ou quantitativement : rugby, football, tennis, pétanque...</p>	<p>de nombreuses disciplines souffrent d'un déficit de (re)connaissance voire d'une image négative</p>
<p>un territoire offrant un cadre exceptionnel pour certaines pratiques de sports nature (<i>randonnée pédestre, VTT, spéléologie...</i>)</p>	<p>ces sports nature, en développement, connaissent de nombreux pratiquants "non encadrés" et posent la question de la sécurité et du respect de l'environnement</p>
<p>plus de 200 clubs sportifs sur le Pays Carcassonnais</p>	<ul style="list-style-type: none"> - de nombreuses pratiques sont méconnues - forte concentration de l'activité sportive sur l'agglomération carcassonnaise, peu de liens en direction des milieux ruraux
<p>Les sports ont souvent <i>-selon leurs caractéristiques-</i> un public "cible"</p>	<ul style="list-style-type: none"> - pour stabiliser les clubs et leur encadrement, il est nécessaire de s'ouvrir à de nouveaux publics : sensibilisation des jeunes, pratiques féminines... - besoin d'une meilleure prise en compte des publics ciblés : 3^{ème} âge, personnes handicapées, ...
<p>plusieurs piscines sur le territoire, privées (<i>campings...</i>) et publiques</p>	<p>les piscines publiques sont anciennes, peu dédiées à la pratique sportive, peu "ludiques" et parfois en difficulté financière</p>

CONCLUSION

En conclusion de l'état des lieux sportif, et comme ouverture à la discussion qui va maintenant s'engager, posons quelques problématiques qui peuvent constituer des freins ou des leviers du développement sportif, voire des débuts de pistes de préconisation.

Chaque sport rencontre des difficultés particulières, souvent très spécifiquement liées aux conditions de la pratique (extérieur/intérieur ; collectif/individuel ; encadré/libre...).

Nous avons choisi de privilégier les problématiques qui se retrouvent dans de nombreuses pratiques sportives pour aborder le schéma de développement non pas comme une succession d'actions particulières extrêmement ciblées mais comme un ensemble cohérent pour le développement de l'ensemble des pratiques sportives à l'échelle du Pays.

- le **besoin de formation** des bénévoles et de professionnalisation des encadrants est ressenti par de nombreux comités sportifs. L'arrêt du dispositif emploi-jeune a été une difficulté supplémentaire pour certains clubs et se pose aujourd'hui la question d'un afflux de demandes d'adhésion, notamment dans les clubs de football, auxquelles il n'est pas possible de donner suite.

Certains sports ne peuvent fonctionner qu'avec des encadrants diplômés et les clubs n'ont pas la capacité financière d'en embaucher.

Du côté des bénévoles, on peut noter un certain essoufflement, une difficulté à passer d'une génération à une autre, qui, là aussi, limite le développement de la pratique.

La question de l'emploi est donc primordiale pour la pérennité des clubs mais également pour leur développement, l'essentiel n'étant pas seulement de perdurer mais aussi de faire preuve de dynamisme. Toutes les actions de sensibilisation et de recherche de nouveaux adhérents passent par l'organisation de journées "portes ouvertes", de stages d'initiation... Sans personnel, professionnel ou bénévole, c'est une partie de l'activité des clubs qui est compromise.

- la **communication et l'information** en direction des populations semble être une des conditions du développement. Une réflexion commune pourra être menée sur la communication avec une recherche maximum de mutualisation et de coordination.

En effet, si les pratiques sont multiples et variées elles véhiculent souvent des valeurs communes entendues comme les fondamentaux de nombreux sports : respect, santé, équilibre, persévérance, intégration...

Ainsi, plusieurs sports pratiqués à l'échelle du Pays peuvent envisager de faire, sur un même support, une communication commune dans laquelle chacun pourrait cependant exprimer sa spécificité.

De même, une information concernant les pratiques non encadrées permettrait sûrement d'améliorer les conditions de sécurité des pratiquants hors club (randonnées, VTT et autres sports de nature) et serait également une action favorisant le respect de l'environnement.

L'habitude de la communication est moins répandue dans le domaine sportif que dans d'autres, comme la culture, mais peut se révéler un facteur dynamisant pour les clubs en attirant de nouveaux adhérents.

- les **passerelles entre les pratiques** sont rares et pourraient être encouragées. La multi-sportivité est pourtant une pratique qui se répand chez les jeunes mais aussi chez les

seniors. Cela passe par le développement de liens entre les clubs, la création de tarifs incitatifs et un effort de communication.

Ces passerelles peuvent également exister avec d'autres pratiques non sportives (culturelles, scientifiques, touristiques...) pour l'organisation de rencontres, de journées de découverte, d'initiation et d'échanges. Ainsi, d'autres publics pourraient être sensibilisés et découvrir des sports dont ils ne connaissaient pas l'existence ou ne pensaient pas y avoir accès.

- **l'amélioration des équipements** existants mérite d'être poursuivie car, si la situation n'est pas critique sur le Pays, on ne peut manquer de constater d'une part que de nombreux équipements sont vieillissants et nécessitent une rénovation et une adaptation aux nouvelles normes de sécurité des pratiques et d'autre part que, dans certains domaines, le nombre d'équipements ne suffit plus à combler la demande des pratiquants, voire des populations (exemple des piscines).

- le rôle de **l'intercommunalité** est alors primordial, sur les questions d'équipements mais aussi sur l'offre sportive en général. La recherche d'une complémentarité territoriale, d'un aménagement à l'échelle du Pays, sera un atout considérable pour développer la pluralité des pratiques et leur accès. Les EPCI du Pays Carcassonnais ont des superficies, des densités de populations, des budgets très divers et tous ne peuvent pas s'engager à la même hauteur dans le domaine sportif. Il ne s'agit donc surtout pas de réfléchir EPCI par EPCI, ce qui reviendrait à favoriser largement les populations habitant dans les communautés de communes les mieux loties, mais bel et bien d'avancer en terme de mutualisation des moyens et de concertation.

Annexes

annexe 1 : questionnaire d'enquête des acteurs sportifs

annexe 2 : liste des personnes rencontrées ou enquêtées par le CoADeC

annexe 1 : Questionnaire d'enquête des acteurs sportifs
(comités départementaux et fédérations)

1. Comité sportif :

2. Coordonnées :

3. Nom et fonction de la personne qui répond au questionnaire :

4. Quels sont les objectifs et les missions du comité :

5. Nombre de clubs et de licenciés sur l'Aude :

avez-vous la précision à l'échelle du Pays Carcassonnais ?

→ voir carte du Pays + liste des communes (Excel)

6. Principaux types de pratiquants (adultes, ados, enfants...) et pratiques dominantes (loisir, compétition...) :

7. Quelles sont les exigences de la pratique en terme d'équipements (salle ou terrain adapté, site extérieur aménagé...) ?

avez-vous des précisions sur les équipements du Pays Carcassonnais ?

8. Quelles est le poids du professionnalisme dans l'encadrement de la pratique?

9. Quelles sont les principales contraintes gênant le développement de la pratique auxquelles le comité est confronté (recrutement d'animateurs, identification...) ?

10. Quelles sont les principaux enjeux du développement de la pratique dans les prochaines années ? les projets du Comité ?

annexe 2 : liste des personnes rencontrées ou enquêtées

Les communautés de communes (*élus et agents de développement*) ont été rencontrées dans le cadre de l'étude (*culture + sport*), et ont été enquêtées par téléphone au sujet de leur prise en compte de la culture et du sport (*voir liste des élus et agents de développement en annexe à l'état des lieux culturels*).

autres personnes rencontrées en entretien

M. Alain CUTULLIC	DDJS
M. Bertrand SADOURNY	Conseil Régional service sport et jeunes
M. Denis ADIVEZE	CG11 coordonnateur de zone
M. FRAISSE	CG11 service sports
M. Raymond BARRULL	DDJS

personnes ayant répondu à l'enquête (téléphone + mail)

M. Alain BOUBA	CD Badminton
M. Alain CASTAN	CD Gymnastique
M. André AMBIT	CD Tennis + CDOS de l'Aude
M. André CANO	CD Triathlon
M. André PECH	CD Athlétisme
M. André SARDA	CD Pétanque
M. BOUSQUET	CD Judo
M. Christian FOUCRAS	CD Handisport
M. Christian GUITARD	CD Basket-Ball
M. Christophe BES	CD Spéléologie
M. Christophe COULLOUX	CD Course d'orientation
M. Claude ALIS	FSGT de l'Aude
M. Eric CASTILLO	CD Balle au Tambourin
M. Etienne HAUTH	CD Sports sous-marins
M. FANGEAUX	CD Tennis de table
M. Francis GONZALES	CD Bowling/Quilles
M. Gérard NURIT	CD Natation
M. Hubert BEAUBOIS	CD Cyclisme
M. Jean DENAT	CD Ball Trap
M. Jean GOMEZ	CD Motocyclisme
M. Jean Paul LE DANOIS	CD Vol libre
M. Jean-Michel KOPKA	USEP de l'Aude
M. Joël CAQUOT	CD Escrime
M. JP GLEIZES	CD Handball
M. MAIGRON	CD Football
M. Marc ANDRIEU	CD Ski
M. Maurice FERRIERES	CD Canoë-Kayak
M. Michel GAUTHIE	CD Vol à Voile + FD Aéronautique
M. MONICH	CD Pêcheurs mer
M. MOTORO	CD Pêche au coup
M. Philippe CALMEL	CD Volley-Ball
M. René FREMY	CD Cyclotourisme
M. René SEGURA	UNSS de l'Aude
M. ROUX	CD Montagne escalade
M. ROY	CD Sport adapté
M. VALENTE	CD Haltérophilie
M. Vincent GHORIS	CD Voile
Mme Brigitte BREBION	CD Gymnastique volontaire
Mme Corinne AMIEL	CD sauvetage-secourisme
Mme Eliane PECH	CD randonnée pédestre
Mme Evelyne PROST	CD Tir
Mme Evelyne SALLES	UFOLEP de l'Aude
Mme Jeanne PICARD	CD Equitation
Mme Josiane PERREA	CD Boxe anglaise
Mme NAVARRO	CD Aïkido
Mme Odile DESNOS	CD Echecs